

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation 2018

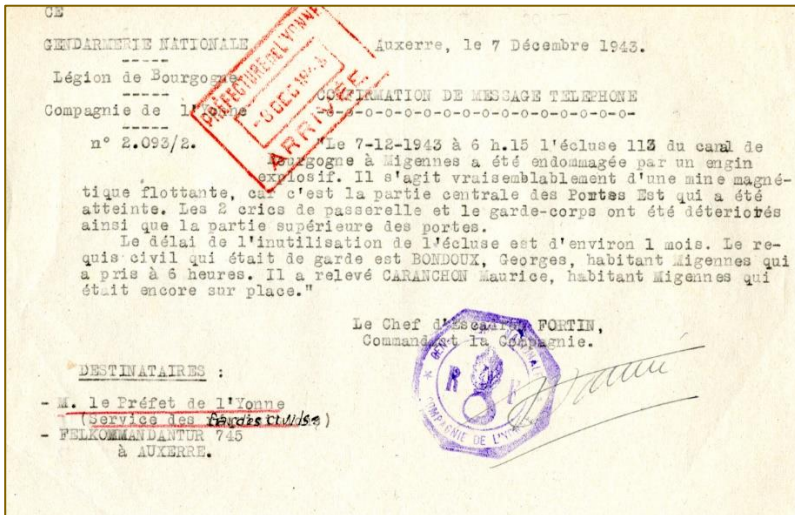
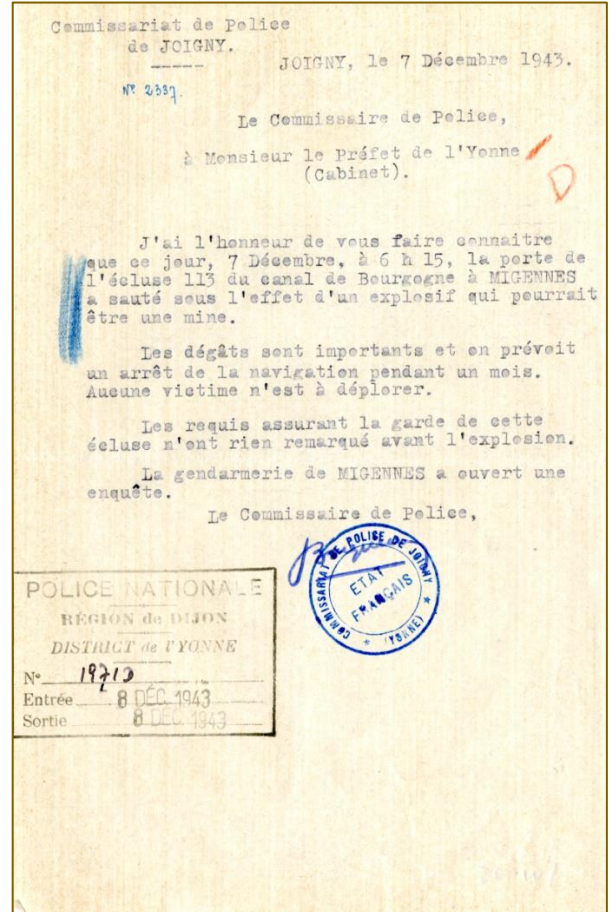
« S'engager pour libérer la France »

Dossier 3 – Les sabotages

Les sabotages furent extrêmement nombreux et très divers, beaucoup plus variés qu'on ne le pense en général.

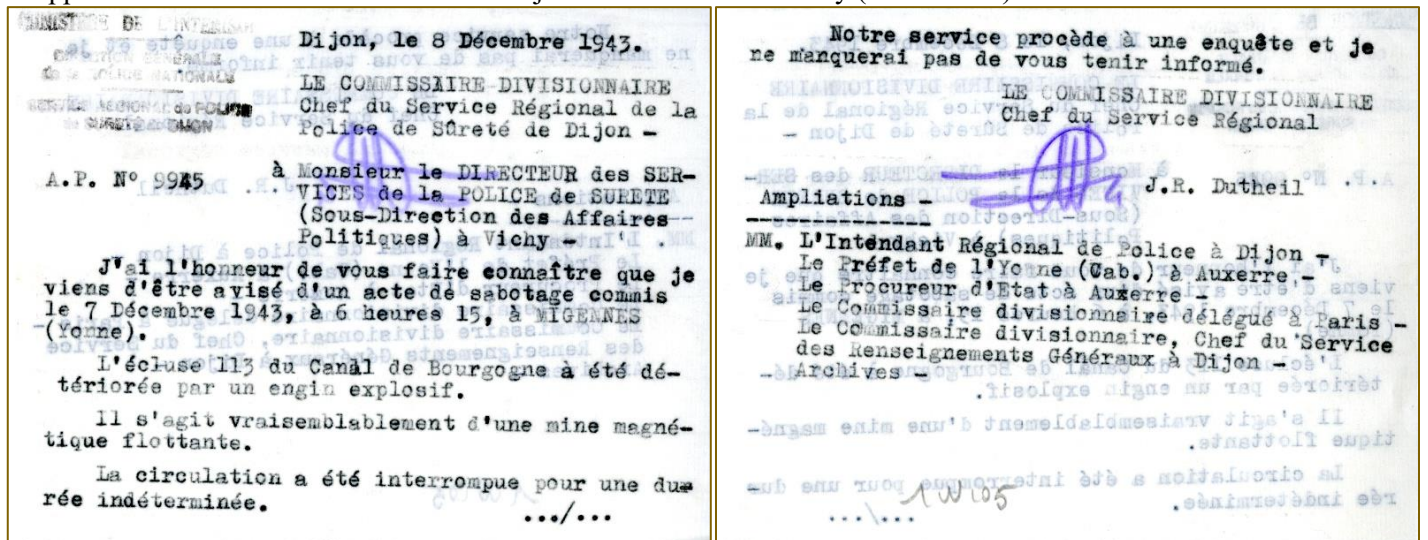
Des sabotages d'écluse

* Messages d'information de la gendarmerie au préfet et à la *Feldkommandantur* et du commissariat de police au préfet sur le sabotage d'une écluse sur le canal de Bourgogne à Migennes (7 décembre 1943)



Arch. dép. Yonne, 1 W 105 (7 décembre 1943)

* Rapport du commissaire divisionnaire de Dijon aux Autorités de Vichy (8 décembre)



Arch. dép. Yonne, 1 W 105 (8 décembre 1943)

* Rapport de gendarmerie, brigade de Migennes (7 décembre 1943)

Légion
de Bourgogne

Compagnie
de l'Yonne

Section
de Joigny

Brigade
de Migennes

N°676
du 7-12-43

PRÉFECTURE DE L'YONNE
7 DÉCEMBRE 1943
ARRIVÉE

GENDARMERIE NATIONALE
-:-:-:-:-

Ce jour d'hui, sept décembre, mil-neuf-cent-quarante-trois, à dix-huit heures,

Nous, soussignés, CALLIEN, Louis, Adjudant
et GUERBERT, Maurice
gendarmes à la résidence de MIGENNES, département
de l'Yonne, revêtus de notre uniforme et conformé-
ment aux ordres de nos chefs, certifions ce qui
suit:

PROCES-VERBAL
Constatant
le sabotage par
explosif de l'é-
cluse N°II3, à
MIGENNES.

I°expédition

Ce jour, à 9 heures, avons été avisés par
l'Adjudant-Chef TENAILLEAU, Commandant le Peloton
de Franche Comté, détaché à MIGENNES pour la sur-
veillance des écluses, qu'un attentat avait eu
lieu à 6h15, à l'écluse N°II3.
Nous nous sommes immédiatement rendus sur
les lieux.

-----CONSTATATIONS-----

L'écluse N°II3 est située sur le canal de
Bourgogne, au lieu dit "La Belle Idée", territoire
de la commune de MIGENNES.

L'attentat a été commis sur la porte amont
de la dite écluse. La passerelle, les deux crics
de manoeuvre, le garde corps et la partie supé-
rieure des portes sont tordus ou brisés. Malgré
cette détérioration, les portes maintiennent
l'eau du bief amont. Une vanne qui est ouverte
ne peut se fermer en raison de la détérioration
du cric.


D'après l'avis d'un Ingénieur des Ponts et
Chaussées qui est arrivé sur les lieux, l'arrêt
de la navigation sera d'environ un mois s'il
faut réparer les portes ou seulement de 8 à 10
jours si l'on peut en amener d'autres d'une
région en chômage.

Procédant à une enquête, avons reçu les
déclarations suivantes:

-----TEMOINS-----

A 9h30, BONDOUX, Georges, 55 ans, cultivateur, de-
meurant 18 rue Pasteur, à MIGENNES, (Yonne).
((Ce matin, 7 décembre 1943, je suis arrivé à
"l'écluse II3, à 6 heures, heure à laquelle je
"devais remplacer les requis de garde de nuit

35657
Vu, transmis par le Commandant de Compagnie
à M. le Préfet de l'Yonne (Cabinet-1er Bureau)
à AUXERRE.
Le... 9... décembre 1943



"TARANCHON et GASPARINI.

" A mon arrivée, seul, le garde TARANCHON était présent. Nous avons conversé ensemble pendant environ un quart d'heure lorsqu'une forte explosion a retenti non loin de nous.

" J'ai chargé aussitôt mon fusil et suis sorti voir ce qui se passait. J'ai regardé en amont et en aval de l'écluse sans rien remarquer d'anormal. Seul des ouvriers se rendant à leur travail au dépôt passaient sur le pont. Une auto venant de l'intérieur de MIGENNES et se dirigeant sur CHENY est également passée quelques minutes après l'explosion, mais à aucun moment, elle n'a stationné près de l'écluse.

" Le jour venu, vers 7h30, je me suis aperçu que la passerelle de la porte amont de l'écluse était soulevée.

" Avec l'éclusière, nous avons alors constaté que la dite porte avait été détériorée très probablement par un explosif et qu'elle ne pouvait plus être manoeuvrée.

" Je précise que lorsque je suis arrivé pour prendre ma faction, je n'ai rien remarqué d'anormal aux abords de l'écluse et l'on peut penser que l'explosion a été produite par un engin mis à l'eau à plusieurs centaines de mètres en amont des portes.

" Aussitôt que j'ai eu constaté la détérioration, j'ai prévenu les gendarmes chargés de la garde des écluses)).

signe.

A 10 heures, GASPARINI, Guérino, 40 ans, conditionneur de bois à gazogène, demeurant 8 rue Jean Jacques Rousseau, à MIGENNES, (Yonne).

(Hier 6 décembre 1943, j'ai pris la garde à l'écluse III, à 19 heures.

" J'étais doublé par le requis TARANCHON. Dans la nuit, nous avons effectué plusieurs patrouilles, mais n'avons rien remarqué d'anormal.

" Vers 3 heures, le 7, il m'avait semblé entendre marcher vers l'écluse. Je suis sorti avec le fusil, mais en raison de l'obscurité, je n'ai rien vu.

" A 6 heures, je suis parti laissant TARANCHON causer avec le requis de jour Mr. BONDOUX, Georges qui venait d'arriver.

" En m'éloignant, je n'ai rien vu de suspect aux abords du canal. Il y avait quelques minutes que j'étais rentré chez moi lorsque j'ai entendu une explosion retentir.

" Ce n'est que quelque temps après que j'ai su qu'il s'agissait d'un attentat commis contre l'écluse que je venais de quitter.

" A mon avis, je crois qu'il s'agit d'une mine flottante qui aura été déposée pendant la nuit plus haut que l'écluse)).

signe.

A 10h30, LACHENAUD, Arthur, 49 ans, garde de navigation, demeurant, à MIGENNES, (Yonne)

((Ce matin, 7 décembre 1943, vers 7h30, j'ai été avisé que "la porte amont de l'écluse II3 avait été détériorée par "un engin explosif.

" A mon avis, il s'agit d'un engin mis au dessus de l'écluse et qui entraîné par le courant aura dérivé sur les "portes. Les gardes de service ne pouvait donc remarquer "aux abords de l'ouvrage qu'ils gardaient)).
signe.

A 11 heures, MONNARD, (veuve), née LAMARCHE, Alice, 42 ans, éclusière, à l'écluse II3, à MIGENNES, (Yonne).

((Ce matin, vers 6h15, j'étais encore au lit, lorsque j'ai "entendu une forte explosion. J'ai ouvert mes volets, mais "en raison de l'obscurité, je n'ai rien remarqué d'extraordinaire. Du reste, comme mon écluse est située tout près "du dépôt de la S.N.C.F. où des attentats sont souvent "commis, j'ai pensé que l'explosion s'était encore produite "dans cet établissement. Ce n'est qu'au jour que nous nous "sommes aperçu que les portes amont de l'écluse étaient "détériorées.))

signe.

A 15 heures, TARANCHON, Maurice, 40 ans, journalier, demeurant rue Ferdinand Buisson, N°3, à MIGENNES, (Yonne).

((Hier 6 décembre 1943, j'ai pris la garde comme requis "civil en Compagnie de GASPARIINI à l'écluse II3 sise sur "le canal de Bourgogne, commune de MIGENNES.

" Notre service de garde s'est terminé aujourd'hui 7 "décembre, à 6 heures.

" GASPARIINI est parti, à 6 heures juste, mais moi je suis "resté à la guérite de garde pour attendre Mr. Georges, BONDOUX qui devait nous remplacer. Cet homme est arrivé "presque aussitôt le départ de GASPARIINI. Je suis resté "auprès de BONDOUX pendant qu'il s'installait pour prendre "la garde. Nous avons conversé quelques minutes lorsqu'une "explosion a retenti. Nous sommes sortis aussitôt, mais en "raison de l'obscurité, nous n'avons rien remarqué d'anormal. Finalement, nous avons supposé qu'il s'agissait d'un "attentat au dépôt de la S.N.C.F. éloigné d'environ 200 "mètres de nous. Ce n'est que vers 7h30 au levé du jour, "que nous nous sommes aperçus qu'une porte de l'écluse "dont nous avons la garde avait été détériorée.

" Quelques instants après l'explosion, j'ai vu une auto "qui venant de MIGENNES se dirigeait sur CHENY, mais je "puis affirmer qu'elle ne s'est pas arrêtée sur le pont "en face de l'écluse. IL n'y a donc pas lieu de la suspecter.

" Au cours de ma garde de nuit, je n'ai rien remarqué "d'extraordinaire)).

signe

Arch. dép. Yonne, 1 W 105 (7 décembre 1943)

* Rapport du subdivisionnaire des Ponts et Chaussées, canal de Bourgogne (7 décembre 1943)

N.L.
PONTS ET CHAUSSÉES
 DEPARTEMENT de l'Yonne
 SERVICE du Canal de Bourgogne.
 ARRONDISSEMENT unique.
 SUBDIVISION de TONNERRE.
 M. TRITSCHLER, Ingénieur des T.P.E.
 M. COQUAND, INGENIEUR D'ARRONDISSEMENT
 M. GUENOT, INGENIEUR EN CHEF
 N° d'ordre du registre } 590

TONNERRE, le 7 Décembre 1943

ECLUSE N° 113 Y. à MIGENNES.

de sabotage commis sur les portes amont le 7 Décembre 1943.

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE

Le 7 Décembre 1943, vers 9 heures, nous étions avisé téléphoniquement par le garde de navigation LACHEAUX, en résidence à MIGENNES, qu'un acte de sabotage avait été commis ce même jour, vers 6 heures, à l'écluse N° 113 Y. à MIGENNES sur les portes amont de cette écluse.

Nous nous sommes rendu immédiatement sur les lieux et avons constaté ce qui suit :

Vantail amont droit :
 L'entretoise supérieure et la lère entretoise intermédiaire à partir du sommet de la porte sont sectionnées au niveau du montant central; ce dernier est déformé et peut être également sectionné. La 2ème entretoise intermédiaire et l'entretoise inférieure n'ont pu être visitées, le bief étant en eau. La crémaillère du cric de ventelle est brisée; la tige de ventelle tordue, les supports de passerelle tordus ou arrachés, deux montants du garde-corps sont brisés. Il est impossible de manoeuvrer la ventelle qui reste entrouverte, laissant passer le courant d'alimentation. L'ensemble du vantail est fortement voilé.

Vantail amont gauche :
 Les dégâts sont analogues. L'entretoise supérieure est sectionnée en son milieu au niveau du montant central; les autres entretoises ne paraissent pas être atteintes. Mais le vantail est fortement voilé; les supports de passerelle sont arrachés; la tôle striée de la passerelle est sectionnée et relevée; la plupart des montants du garde-corps sont brisés ainsi que la tige de ventelle.

Le bief amont étant resté en eau, il est impossible de se rendre compte actuellement si des dégâts ont été occasionnés aux maçonneries noyées telles que seuil, base des chardonnets, etc...., mais il ne semble pas à première vue qu'ils doivent être considérables.

L'enquête à laquelle nous avons procédé nous a fait connaître qu'une explosion assez assourdie s'était fait entendre

....

COPIE

PRÉFECTURE DE L'YONNE
 13 DEC 1943
 ARRIVÉE

TONNERRE, le 7 Décembre 1943.
 L'Ingénieur des T.P.E.,
 signé : TRITSCHLER.

- 2 -

vers 6 heures alors que la nuit était encore profonde. L'éclusière avait alors ouvert sa fenêtre pour se rendre compte de ce qui se passait; n'entendant plus rien d'anormal, elle aurait pensé que l'explosion s'était produite à la gare de LAROCHE. Ce n'est qu'au lever du jour qu'elle s'aperçut des dégâts causés aux portes amont de son écluse et qu'elle avisa le garde de navigation LACHEAUX. Le service de garde des requis civils n'avait par ailleurs rien constaté d'anormal. Il est donc à prévoir que l'explosion est due à une mine flottante qui aurait été jetée dans le bief N° 113 Y et qui, entraînée, par le courant d'alimentation, serait venue heurter les portes amont de l'écluse.

Nous pensons rétablir la navigation dans les conditions suivantes :

Evacuation de 3 bateaux en stationnement dans le bief N° 113 Y (cette évacuation sera terminée vraisemblablement ce soir);

Vidange du bief N° 113 Y;

Enlèvement des vantaux amont; mise en place de 2 vantaux amont à prélever sur une subdivision voisine en chômage et remplissage du bief N° 113 Y. Dans ces conditions, un arrêt de navigation de 8 à 10 jours (compte tenu du temps nécessaire à la vidange et au remplissage d'un bief de 6 kms.200) sera indispensable.

Nous profiterons également de l'occasion pour exécuter quelques réparations indispensables à cette écluse.

TONNERRE, le 7 Décembre 1943.
 L'Ingénieur des T.P.E.,
 signé : TRITSCHLER.

Vu et transmis à M. l'Ingénieur en Chef.

DIJON, le 8 Décembre 1943.
 L'Ingénieur Ordinaire,
 signé : COQUAND.

Copie transmise à Monsieur le Préfet de l'Yonne, à titre d'information.
 DIJON, le 10 Décembre 1943.
 L'Ingénieur en Chef,

Vu, adopté et transmis à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications à titre de compte-rendu.
 DIJON, le 10 Décembre 1943.
 L'Ingénieur en Chef,
 signé : GUENOT.

JW105

Arch. dép. Yonne, 1 W 105 (7 décembre 1943)

* Rapport de gendarmerie, légion de Franche-Comté (7 décembre 1943)

Gendarmerie Nationale
Légion de Franche-Comté
Peloton de Réserve Motorisé A

Migennes, le 7 décembre 1943

R A P P O R T

N° 26/2D de l'Adjudant-Chef TEMAILLEAU, (Louis), Commandant le Peloton de Réserve Motorisé "A", détaché à Migennes.

DESTINATAIRES: Sur un attentat terroriste à l'écluse n°II3 au Canal de Bourgogne à Migennes.

PREFECTURE DE L'YONNE
- 3 DEC 1943
ARRIVÉE

REFERENCE: Articles 52-53 du Décret du 20 mai 1903.

I^{er}-M. le Colonel Côté, la Légion de Bourgogne à Dijon.
2^e-M. le Chef d'Escadron Côté, la Cie de l'Yonne à Auxerre.
3^e-M. le Préfet de l'Yonne (Bureau des réquisitions) à Auxerre.
4^e-M. le Felékommendant Felékommendantur n°745 à Auxerre.

Le 7 décembre 1943 à 6 h 15, l'écluse n°II3 du canal de Bourgogne à Migennes, (Yonne), a été l'objet d'un attentat terroriste.

Les 2 requis civils assurant la garde à ce moment là ont entendu le bruit d'une détonation, mais n'ont vu aucune personne, ni avant, ni après l'explosion.

La préposée assurant le service de l'écluse n'a pu effectuer le fonctionnement de la porte Est située en amont qui a été détériorée par l'explosion.

Les détériorations sont les suivantes:
Les deux crans de manœuvre des deux passerelles de service, le garde corps et la partie supérieure des portes sont tordus ou brisés.

L'attentat semble avoir été commis à l'aide d'une mine magnétique flottante, car c'est la partie centrale des portes qui a été atteinte.

Selon le garde local du canal le délai d'inutilisation de l'écluse est d'environ un mois.

Les requis civils assurant la garde au moment de l'explosion sont:
1^{er}-TARANOHON (Maurice), 40 ans, Journalier à Miger (Yonne), né le 29-5-1903 à Paris (3^e);
2^e-BONDOUX, (Georges), 55 ans, cultivateur à Migennes (Yonne), né le 9-10-1888 au dit lieu.

Le 1^{er} était de service depuis la veille à 19 heures et terminait son service à 6 heures, mais il ou sait avec le 2^e qui commençait son service à 6 heures.

Le requis ayant assuré le doublage au cours de la nuit était parti à 6 heures à l'arrivée de BONDOUX il se nomme: GASPARIINI, (Guérino), 40 ans, ouvrier sur bois à gazogène à Migennes, né à Pontbarossio, (Italie) le 16-1-1905.

Les gendarmes du Peloton chargés de la surveillance de cette écluse n'étaient pas de service à l'heure de l'attentat, ils n'ont fait aucune constatation au cours du service précédent qui s'était terminé à 5 heures.

YONNE
1943

T.S.V.P.

Yonne, le 7 Décembre 1943.

Transmis par le Chef d'Escadron FORTIN, Commandant la Compagnie,

à Monsieur le Préfet de l'Yonne (Service des Requisitions civiles):

À AUXERRE.

PREFECTURE DE L'YONNE
ARRIVÉE

YONNE
1943

10105

Arch. dép. Yonne, 1 W 105 (7 décembre 1943)

* Rapport du commissaire de police de sûreté (10 janvier 1944)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

... rendu sur les lieux, la réparation devait durer un mois.

- ENQUÊTE -

Les nommés GASPARINI, Guérino, 40 ans, conditionneur de bois pour gazogènes, demeurant 8, rue Jean-Jacques-Rousseau à Migennes et TARANCHON, Maurice, 40 ans, journaliste, dt rue Ferdinand-Buisson également à Migennes, tous deux requis, ont pris leur service de surveillance à l'écluse IIS, le 6 Décembre 1943 à 19 heures.

Or, au cours de la nuit, vers 3 heures, M. GASPARINI crut percevoir un léger bruit se faisant entendre en direction de l'écluse. Il s'arma du fusil de chasse dont les requis sont dotés et sortit pour se rendre compte. Mais en raison de l'obscurité il ne vit rien de suspect puis n'entendant plus de bruit il regagna le poste. TARANCHON n'est pas sorti.

Sauf ce léger incident la nuit s'était écoulée dans le calme, et au cours des diverses patrouilles que les deux requis ont dit avoir effectuées, ils n'avaient rien remarqué d'anormal.

Puis le 7, à 6 heures, le requis de jour M. BONDoux, Georges, 55 ans, cultivateur, dt 17 rue Pasteur à Migennes, vint les relever. Tandis que GASPARINI parlait aussitôt, TARANCHON restait avec BONDoux pour converser en attendant le lever du jour.

Les deux hommes discutaient quand une détonation retentit, vers 6 H 15'. Ceux-ci pensèrent que cette explosion provenait du dépôt de LAROCHE situé à proximité du poste de garde. Néanmoins BONDoux et TARANCHON allèrent voir l'écluse et comme la chute d'eau paraissait normale, ils crurent à leur première idée. Ce n'est qu'à la pointe du jour, vers 7 H 30', que BONDoux, TARANCHON et l'écouleur M. Yves ROBINARD, Alice, constatèrent les dégâts causés au barrage.

Il doit s'agir vraisemblablement d'une mine flottante, car le "croc" se produisit à environ 50 cm au dessous du niveau de l'eau et à l'intersection des deux portes.

II a donc été très possible à l'auteur de cet attentat d'immerger son engin à un point quelconque assez éloigné de l'écluse, sans attirer l'attention des gardiens, étant donné que sur les rives du canal sont complètement désertes.

C'est d'ailleurs la version retenue par les enquêteurs allemands et par les gendarmes de Migennes qui se livrèrent aux premières constatations. La rumeur publique de LAROCHE-MIGENNES se manifeste dans le même sens, d'autant plus qu'un des deux requis de garde, le nommé GASPARINI, sujet italien, est considéré par la population comme un collaborateur notoire, à la solde des occupants. L'attention ne s'en défend d'ailleurs pas. Or, en faisant sauter l'écluse dont GASPARINI avait la garde, il est vraisemblable que l'auteur poursuivait plusieurs buts: 1°) de saboter - 2°) d'attirer sur GASPARINI des représailles de la part des autorités allemandes, et 3°) de montrer à ces mêmes autorités que malgré la présence d'un "homme de confiance" on pouvait néanmoins détériorer le barrage.

Mais l'engin a dû faire "long feu" si l'on peut dire et l'explosion ne s'est produite que 15 minutes après la relève, GASPARINI

1 W 105

R A P P O R T

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE SÛRETÉ

B U S S A T, Gilbert

à Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la XI^e Brigade Régionale de Police de Sûreté à

D I J O N

OBJET: Destruction par explosif d'une écluse du canal de Bourgogne à MIGENNES (Yonne).

PIECES JOINTES: I Commission rogatoire - I procédure de gentamairie - 3 P.V. du Service.

Comme suite au rapport N° 9945, en date du 8 Décembre 1943, de M. LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef du Service Régional de Police de Sûreté à DIJON, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'enquête à laquelle j'ai procédé, conformément à vos instructions, assisté de l'inspecteur LASSERRE du Service, en exécution de la Commission rogatoire de M. PEREZ, juge d'instruction à JOIGNY, en date du 9/12/1943, et relative à la procédure-instruite O/K... inculpés de "DESTRUCTION D'OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE par EXPLOSION".

- FAITS -

Le 7 Décembre 1943, à 6 H 15 du matin, une explosion détruisait la porte amont de l'écluse N° IIS, située sur le canal de Bourgogne, au lieu-dit "LA BELLE IDER" territoire de la commune de MIGENNES. La passerelle, les deux grilles de manœuvre, le garde-corps et la partie supérieure des portes ont été tordus ou brisés. D'après l'avis d'un ingénieur des Ponts et Chaussées qui s'est

...../

... n'étant plus en service. Toutefois, les policiers allemands ont convenu que la "mine flottante" a dû être immergée au cours de la nuit et que, eu égard au très faible courant, elle a dû mettre assez longtemps avant de venir heurter les portes de l'écluse.

Toujours est-il que les autorités occupantes n'ont pris aucune sanction envers les hommes de garde.

Au cours de nos investigations dans les communes de LAROCHE MIGENNES et CHERNY, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement positif nous permettant d'orienter nos recherches. Dans ces localités où la quasi totalité des habitants est composée de cheminots de la S. N.C.F., l'enquêteur se heurte à une vive hostilité. Personne ne veut aider la police, ce qui, de ce fait, rend notre tâche extrêmement difficile.

Néanmoins nos recherches continuent et je ne manquerai pas le cas échéant, de vous rendre compte de tout fait nouveau ayant trait à cette affaire.

6963 Bde

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE SÛRETÉ

B U S S A T, Gilbert

à Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la XI^e Brigade Régionale de Police de Sûreté à

D I J O N

OBJET: Destruction par explosif d'une écluse du canal de Bourgogne à MIGENNES (Yonne).

APPLIQUÉ: PIÈCES JOINTES: I Commission rogatoire - I procédure de gentamairie - 3 P.V. du Service.

MM. LE DIRECTEUR des Services de la Police de Sûreté, (S/Direction des Affaires Politiques)

- LE PRÉFET de l'Yonne (Cabinet)

- L'INTENDANT RÉGIONAL de Police à DIJON 9945, en date du 8 Décembre 1943

- LE JUGE D'INSTRUCTION à JOIGNY SAIR DIVISIONNAIRE, Chef du Service Régional de Police de Sûreté à DIJON

- LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef de la Délégation à PARIS

- Archives.

Comme suite à vos instructions, assisté de l'inspecteur LASSERRE du Service, en exécution de la Commission rogatoire de M. PEREZ, juge d'instruction à JOIGNY, en date du 9/12/1943, et relative à la procédure-instruite O/K... inculpés de "DESTRUCTION D'OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE par EXPLOSION".

- FAITS -

Le 7 Décembre 1943, à 6 H 15 du matin, une explosion détruisait la porte amont de l'écluse N° IIS, située sur le canal de Bourgogne, au lieu-dit "LA BELLE IDER" territoire de la commune de MIGENNES. La passerelle, les deux grilles de manœuvre, le garde-corps et la partie supérieure des portes ont été tordus ou brisés. D'après l'avis d'un ingénieur des Ponts et Chaussées qui s'est

...../

... rendu sur les lieux, la réparation devait durer un mois.

- ENQUÊTE -

Les nommés GASPARINI, Guérino, 40 ans, conditionneur de bois pour gazogènes, demeurant 8, rue Jean-Jacques-Rousseau à Migennes et TARANCHON, Maurice, 40 ans, journaliste, dt rue Ferdinand-Buisson également à Migennes, tous deux requis, ont pris leur service de surveillance à l'écluse IIS, le 6 Décembre 1943 à 19 heures.

Or, au cours de la nuit, vers 3 heures, M. GASPARINI crut percevoir un léger bruit se faisant entendre en direction de l'écluse. Il s'arma du fusil de chasse dont les requis sont dotés et sortit pour se rendre compte. Mais en raison de l'obscurité il ne vit rien de suspect puis n'entendant plus de bruit il regagna le poste. TARANCHON n'est pas sorti.

Sauf ce léger incident la nuit s'était écoulée dans le calme, et au cours des diverses patrouilles que les deux requis ont dit avoir effectuées, ils n'avaient rien remarqué d'anormal.

Puis le 7, à 6 heures, le requis de jour M. BONDoux, Georges, 55 ans, cultivateur, dt 17 rue Pasteur à Migennes, vint les relever. Tandis que GASPARINI parlait aussitôt, TARANCHON restait avec BONDoux pour converser en attendant le lever du jour.

Les deux hommes discutaient quand une détonation retentit, vers 6 H 15'. Ceux-ci pensèrent que cette explosion provenait du dépôt de LAROCHE situé à proximité du poste de garde. Néanmoins BONDoux et TARANCHON allèrent voir l'écluse et comme la chute d'eau paraissait normale, ils crurent à leur première idée. Ce n'est qu'à la pointe du jour, vers 7 H 30', que BONDoux, TARANCHON et l'écouleur M. Yves ROBINARD, Alice, constatèrent les dégâts causés au barrage.

Il doit s'agir vraisemblablement d'une mine flottante, car le "croc" se produisit à environ 50 cm au dessous du niveau de l'eau et à l'intersection des deux portes.

II a donc été très possible à l'auteur de cet attentat d'immerger son engin à un point quelconque assez éloigné de l'écluse, sans attirer l'attention des gardiens, étant donné que sur les rives du canal sont complètement désertes.

C'est d'ailleurs la version retenue par les enquêteurs allemands et par les gendarmes de Migennes qui se livrèrent aux premières constatations. La rumeur publique de LAROCHE-MIGENNES se manifeste dans le même sens, d'autant plus qu'un des deux requis de garde, le nommé GASPARINI, sujet italien, est considéré par la population comme un collaborateur notoire, à la solde des occupants. L'attention ne s'en défend d'ailleurs pas. Or, en faisant sauter l'écluse dont GASPARINI avait la garde, il est vraisemblable que l'auteur poursuivait plusieurs buts: 1°) de saboter - 2°) d'attirer sur GASPARINI des représailles de la part des autorités allemandes, et 3°) de montrer à ces mêmes autorités que malgré la présence d'un "homme de confiance" on pouvait néanmoins détériorer le barrage.

Mais l'engin a dû faire "long feu" si l'on peut dire et l'explosion ne s'est produite que 15 minutes après la relève, GASPARINI

1 W 105

R A P P O R T

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE SÛRETÉ

B U S S A T, Gilbert

à Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la XI^e Brigade Régionale de Police de Sûreté à

D I J O N

OBJET: Destruction par explosif d'une écluse du canal de Bourgogne à MIGENNES (Yonne).

PIECES JOINTES: I Commission rogatoire - I procédure de gentamairie - 3 P.V. du Service.

Comme suite au rapport N° 9945, en date du 8 Décembre 1943, de M. LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef du Service Régional de Police de Sûreté à DIJON, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'enquête à laquelle j'ai procédé, conformément à vos instructions, assisté de l'inspecteur LASSERRE du Service, en exécution de la Commission rogatoire de M. PEREZ, juge d'instruction à JOIGNY, en date du 9/12/1943, et relative à la procédure-instruite O/K... inculpés de "DESTRUCTION D'OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE par EXPLOSION".

- FAITS -

Le 7 Décembre 1943, à 6 H 15 du matin, une explosion détruisait la porte amont de l'écluse N° IIS, située sur le canal de Bourgogne, au lieu-dit "LA BELLE IDER" territoire de la commune de MIGENNES. La passerelle, les deux grilles de manœuvre, le garde-corps et la partie supérieure des portes ont été tordus ou brisés. D'après l'avis d'un ingénieur des Ponts et Chaussées qui s'est

...../

... n'étant plus en service. Toutefois, les policiers allemands ont convenu que la "mine flottante" a dû être immergée au cours de la nuit et que, eu égard au très faible courant, elle a dû mettre assez longtemps avant de venir heurter les portes de l'écluse.

Toujours est-il que les autorités occupantes n'ont pris aucune sanction envers les hommes de garde.

Au cours de nos investigations dans les communes de LAROCHE MIGENNES et CHERNY, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement positif nous permettant d'orienter nos recherches. Dans ces localités où la quasi totalité des habitants est composée de cheminots de la S. N.C.F., l'enquêteur se heurte à une vive hostilité. Personne ne veut aider la police, ce qui, de ce fait, rend notre tâche extrêmement difficile.

Néanmoins nos recherches continuent et je ne manquerai pas le cas échéant, de vous rendre compte de tout fait nouveau ayant trait à cette affaire.

6963 Bde

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE SÛRETÉ

B U S S A T, Gilbert

à Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la XI^e Brigade Régionale de Police de Sûreté à

D I J O N

OBJET: Destruction par explosif d'une écluse du canal de Bourgogne à MIGENNES (Yonne).

APPLIQUÉ: PIÈCES JOINTES: I Commission rogatoire - I procédure de gentamairie - 3 P.V. du Service.

MM. LE DIRECTEUR des Services de la Police de Sûreté, (S/Direction des Affaires Politiques)

- LE PRÉFET de l'Yonne (Cabinet)

- L'INTENDANT RÉGIONAL de Police à DIJON 9945, en date du 8 Décembre 1943

- LE JUGE D'INSTRUCTION à JOIGNY SAIR DIVISIONNAIRE, Chef du Service Régional de Police de Sûreté à DIJON

- LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef de la Délégation à PARIS

- Archives.

Comme suite à vos instructions, assisté de l'inspecteur LASSERRE du Service, en exécution de la Commission rogatoire de M. PEREZ, juge d'instruction à JOIGNY, en date du 9/12/1943, et relative à la procédure-instruite O/K... inculpés de "DESTRUCTION D'OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE par EXPLOSION".

- FAITS -

Le 7 Décembre 1943, à 6 H 15 du matin, une explosion détruisait la porte amont de l'écluse N° IIS, située sur le canal de Bourgogne, au lieu-dit "LA BELLE IDER" territoire de la commune de MIGENNES. La passerelle, les deux grilles de manœuvre, le garde-corps et la partie supérieure des portes ont été tordus ou brisés. D'après l'avis d'un ingénieur des Ponts et Chaussées qui s'est

...../

... n'étant plus en service. Toutefois, les policiers allemands ont convenu que la "mine flottante" a dû être immergée au cours de la nuit et que, eu égard au très faible courant, elle a dû mettre assez longtemps avant de venir heurter les portes de l'écluse.

Toujours est-il que les autorités occupantes n'ont pris aucune sanction envers les hommes de garde.

Au cours de nos investigations dans les communes de LAROCHE MIGENNES et CHERNY, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement positif nous permettant d'orienter nos recherches. Dans ces localités où la quasi totalité des habitants est composée de cheminots de la S. N.C.F., l'enquêteur se heurte à une vive hostilité. Personne ne veut aider la police, ce qui, de ce fait, rend notre tâche extrêmement difficile.

Néanmoins nos recherches continuent et je ne manquerai pas le cas échéant, de vous rendre compte de tout fait nouveau ayant trait à cette affaire.

6963 Bde

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE SÛRETÉ

B U S S A T, Gilbert

à Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la XI^e Brigade Régionale de Police de Sûreté à

D I J O N

OBJET: Destruction par explosif d'une écluse du canal de Bourgogne à MIGENNES (Yonne).

APPLIQUÉ: PIÈCES JOINTES: I Commission rogatoire - I procédure de gentamairie - 3 P.V. du Service.

MM. LE DIRECTEUR des Services de la Police de Sûreté, (S/Direction des Affaires Politiques)

- LE PRÉFET de l'Yonne (Cabinet)

- L'INTENDANT RÉGIONAL de Police à DIJON 9945, en date du 8 Décembre 1943

- LE JUGE D'INSTRUCTION à JOIGNY SAIR DIVISIONNAIRE, Chef du Service Régional de Police de Sûreté à DIJON

- LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef de la Délégation à PARIS

- Archives.

Comme suite à vos instructions, assisté de l'inspecteur LASSERRE du Service, en exécution de la Commission rogatoire de M. PEREZ, juge d'instruction à JOIGNY, en date du 9/12/1943, et relative à la procédure-instruite O/K... inculpés de "DESTRUCTION D'OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE par EXPLOSION".

- FAITS -

Le 7 Décembre 1943, à 6 H 15 du matin, une explosion détruisait la porte amont de l'écluse N° IIS, située sur le canal de Bourgogne, au lieu-dit "LA BELLE IDER" territoire de la commune de MIGENNES. La passerelle, les deux grilles de manœuvre, le garde-corps et la partie supérieure des portes ont été tordus ou brisés. D'après l'avis d'un ingénieur des Ponts et Chaussées qui s'est

...../

... rendu sur les lieux, la réparation devait durer un mois.

- ENQUÊTE -

Les nommés GASPARINI, Guérino, 40 ans, conditionneur de bois pour gazogènes, demeurant 8, rue Jean-Jacques-Rousseau à Migennes et TARANCHON, Maurice, 40 ans, journaliste, dt rue Ferdinand-Buisson également à Migennes, tous deux requis, ont pris leur service de surveillance à l'écluse IIS, le 6 Décembre 1943 à 19 heures.

Or, au cours de la nuit, vers 3 heures, M. GASPARINI crut percevoir un léger bruit se faisant entendre en direction de l'écluse. Il s'arma du fusil de chasse dont les requis sont dotés et sortit pour se rendre compte. Mais en raison de l'obscurité il ne vit rien de suspect puis n'entendant plus de bruit il regagna le poste. TARANCHON n'est pas sorti.

Sauf ce léger incident la nuit s'était écoulée dans le calme, et au cours des diverses patrouilles que les deux requis ont dit avoir effectuées, ils n'avaient rien remarqué d'anormal.

Puis le 7, à 6 heures, le requis de jour M. BONDoux, Georges, 55 ans, cultivateur, dt 17 rue Pasteur à Migennes, vint les relever. Tandis que GASPARINI parlait aussitôt, TARANCHON restait avec BONDoux pour converser en attendant le lever du jour.

Les deux hommes discutaient quand une détonation retentit, vers 6 H 15'. Ceux-ci pensèrent que cette explosion provenait du dépôt de LAROCHE situé à proximité du poste de garde. Néanmoins BONDoux et TARANCHON allèrent voir l'écluse et comme la chute d'eau paraissait normale, ils crurent à leur première idée. Ce n'est qu'à la pointe du jour, vers 7 H 30', que BONDoux, TARANCHON et l'écouleur M. Yves ROBINARD, Alice, constatèrent les dégâts causés au barrage.

Il doit s'agir vraisemblablement d'une mine flottante, car le "croc" se produisit à environ 50 cm au dessous du niveau de l'eau et à l'intersection des deux portes.

II a donc été très possible à l'auteur de cet attentat d'immerger son engin à un point quelconque assez éloigné de l'écluse, sans attirer l'attention des gardiens, étant donné que sur les rives du canal sont complètement désertes.

C'est d'ailleurs la version retenue par les enquêteurs allemands et par les gendarmes de Migennes qui se livrèrent aux premières constatations. La rumeur publique de LAROCHE-MIGENNES se manifeste dans le même sens, d'autant plus qu'un des deux requis de garde, le nommé GASPARINI, sujet italien, est considéré par la population comme un collaborateur notoire, à la solde des occupants. L'attention ne s'en défend d'ailleurs pas. Or, en faisant sauter l'écluse dont GASPARINI avait la garde, il est vraisemblable que l'auteur poursuivait plusieurs buts: 1°) de saboter - 2°) d'attirer sur GASPARINI des représailles de la part des autorités allemandes, et 3°) de montrer à ces mêmes autorités que malgré la présence d'un "homme de confiance" on pouvait néanmoins détériorer le barrage.

Mais l'engin a dû faire "long feu" si l'on peut dire et l'explosion ne s'est produite que 15 minutes après la relève, GASPARINI

1 W 105

R A P P O R T

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE SÛRETÉ

B U S S A T, Gilbert

à Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la XI^e Brigade Régionale de Police de Sûreté à

D I J O N

OBJET: Destruction par explosif d'une écluse du canal de Bourgogne à MIGENNES (Yonne).

PIECES JOINTES: I Commission rogatoire - I procédure de gentamairie - 3 P.V. du Service.

Comme suite au rapport N° 9945, en date du 8 Décembre 1943, de M. LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef du Service Régional de Police de Sûreté à DIJON, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'enquête à laquelle j'ai procédé, conformément à vos instructions, assisté de l'inspecteur LASSERRE du Service, en exécution de la Commission rogatoire de M. PEREZ, juge d'instruction à JOIGNY, en date du 9/12/1943, et relative à la procédure-instruite O/K... inculpés de "DESTRUCTION D'OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE par EXPLOSION".

- FAITS -

Le 7 Décembre 1943, à 6 H 15 du matin, une explosion détruisait la porte amont de l'écluse N° IIS, située sur le canal de Bourgogne, au lieu-dit "LA BELLE IDER" territoire de la commune de MIGENNES. La passerelle, les deux grilles de manœuvre, le garde-corps et la partie supérieure des portes ont été tordus ou brisés. D'après l'avis d'un ingénieur des Ponts et Chaussées qui s'est

...../

... n'étant plus en service. Toutefois, les policiers allemands ont convenu que la "mine flottante" a dû être immergée au cours de la nuit et que, eu égard au très faible courant, elle a dû mettre assez longtemps avant de venir heurter les portes de l'écluse.

Toujours est-il que les autorités occupantes n'ont pris aucune sanction envers les hommes de garde.

Au cours de nos investigations dans les communes de LAROCHE MIGENNES et CHERNY, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement positif nous permettant d'orienter nos recherches. Dans ces localités où la quasi totalité des habitants est composée de cheminots de la S. N.C.F., l'enquêteur se heurte à une vive hostilité. Personne ne veut aider la police, ce qui, de ce fait, rend notre tâche extrêmement difficile.

Néanmoins nos recherches continuent et je ne manquerai pas le cas échéant, de vous rendre compte de tout fait nouveau ayant trait à cette affaire.

6963 Bde

LE COMMISSAIRE DE POLICE DE SÛRETÉ

B U S S A T, Gilbert

à Monsieur LE COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef de la XI^e Brigade Régionale de Police de Sûreté à

D I J O N

OBJET: Destruction par explosif d'une écluse du canal de Bourgogne à MIGENNES (Yonne).

APPLIQUÉ: PIÈCES JOINTES: I Commission rogatoire - I procédure de gentamairie - 3 P.V. du Service.

MM. LE DIRECTEUR des Services de la Police de Sûreté, (S/Direction des Affaires Politiques)

- LE PRÉFET de l'Yonne (Cabinet)

- L'INTENDANT RÉGIONAL de Police à DIJON 9945, en date du 8 Décembre 1943

- LE JUGE D'INSTRUCTION à JOIGNY SAIR DIVISIONNAIRE, Chef du Service Régional de Police de Sûreté à DIJON

- LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef de la Délégation à PARIS

- Archives.

Comme suite à vos instructions, assisté de l'inspecteur LASSERRE du Service, en exécution de la Commission rogatoire de M. PEREZ, juge d'instruction à JOIGNY, en date du 9/12/1943, et relative à la procédure-instruite O/K... inculpés de "DESTRUCTION D'OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE par EXPLOSION".

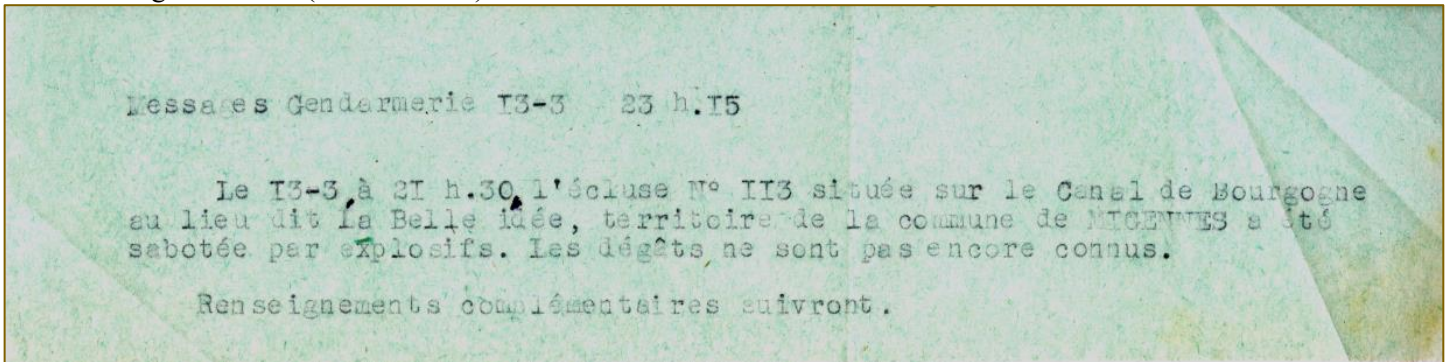
- FAITS -

Le 7 Décembre 1943, à 6 H 15 du matin, une explosion détruisait la porte amont de l'écluse N° IIS, située sur le canal de Bourgogne, au lieu-dit "LA BELLE IDER" territoire de la commune de MIGENNES. La passerelle, les deux grilles de manœuvre, le garde-corps et la partie supérieure des portes ont été tordus ou brisés. D'après l'avis d'un ingénieur des Ponts et Chaussées qui s'est

...../

Arch. dép. Yonne, 1 W 105 (10 janvier 1944)

* Note de la gendarmerie (13 mars 1944)



Arch. dép. Yonne, 1 W 109 (13 mars 1944)

* Rapport de la gendarmerie, brigade de Migennes (15 mars 1944)

Legion de Bourgogne
Compagnie de l'Yonne
Section de Joiny
Brigade de Migennes
N°177 du 15-3-44

PROCES-VERBAL
Constatant le sabotage de l'écluse II3 à Migennes.
l'expédition

LE 15 Mars 1944, à 21h10, à notre caserne, avons entendu une forte explosion paraissant provenir de la localité, nous nous sommes enquis d'où elle provenait et avons appris que l'écluse N°II3 située sur le canal de Bourgogne, à MIGENNES, venait d'être sabotée.

Nous nous sommes aussitôt rendus sur les lieux.

-----CONSTATATIONS-----

Les portes aval de l'écluse sont fermées et l'écluse est pleine d'eau à niveau du bief amont. Les portes amont ont disparu et les colliers qui maintenaient les portes à leur partie supérieure sont cassés. Les portes sont certainement tombées au fond de l'écluse.

Précédant à une enquête, nous avons reçu les déclarations suivantes:

-----TEMOINS-----

MONARD, née LAMARCHE, Alice, 42 ans, éclusière à MIGENNES, (Yonne), écluse N°II3.

((Ce jour, à 21h10, deux fortes explosion se sont produites. A ce moment là, j'ai entendu quelque chose tomber sur le toit de la maison. Je suis sortie aussitôt et j'ai constaté que mon écluse était pleine d'eau et la passerelle de la porte amont avait disparu. N'étant approché, j'ai pu constater que les portes amont étaient complètement parties et devaient être tombées au fond de l'écluse.

Après l'explosion et pour ne pas que le bief aval débordé, j'ai fermé aussitôt l'appareil de vidange.

Avant l'explosion, les deux portes de l'écluse

15/3/44

Vu et autorisé par le Commandant de Compagnie à Auxerre, le 15 Mars 1944

ARRIVEE
20 MAR 1944
PROTECTORAT YONNE

"aval étaient fermées et l'écluse vide, conformément aux ordres qui me sont donnés pour la nuit.

" Il s'agit d'un acte de sabotage, mais je n'ai aucun soupçon sur le ou les auteurs. Je n'ai remarqué aucune personne suspecte rôder autour de l'écluse dans le courant de la journée.

" Le 7 décembre 1943, la même porte avait également été détériorée par explosif, mais les portes n'avaient pas été arrachées comme cette fois-ci.)

signé.

Le 14 Mars 1943, à 16h30, LACHENAUD, Arthur, 39 ans, garde de navigation, demeurant à MIGENNES, (Yonne).

((J'ai été avisé téléphoniquement hier soir, vers 21h15, par madame MONARD, éclusière à l'écluse II3, à MIGENNES, que les portes amont de son écluse venaient d'être détériorées par explosif.

" J'ai aussitôt avisé tous les services de la navigation à TONNERRE et la WASTRA, à CHALON S/ SAONE, mais je n'ai pu les toucher.

" Je me suis rendu à l'écluse II3 et j'ai constaté que les portes amont n'existaient plus et étaient certainement au fond de l'écluse.

" Cette détérioration est due certainement à un acte de sabotage.

" Par suite de l'explosion, les faux colliers qui maintenaient les portes ont été brisés. Par la pression d'eau du bief amont, les portes ont été projetées à l'intérieur de l'écluse.

" Le délai de réparation ne peut être déterminé par suite du manque de main d'œuvre et de matériel.

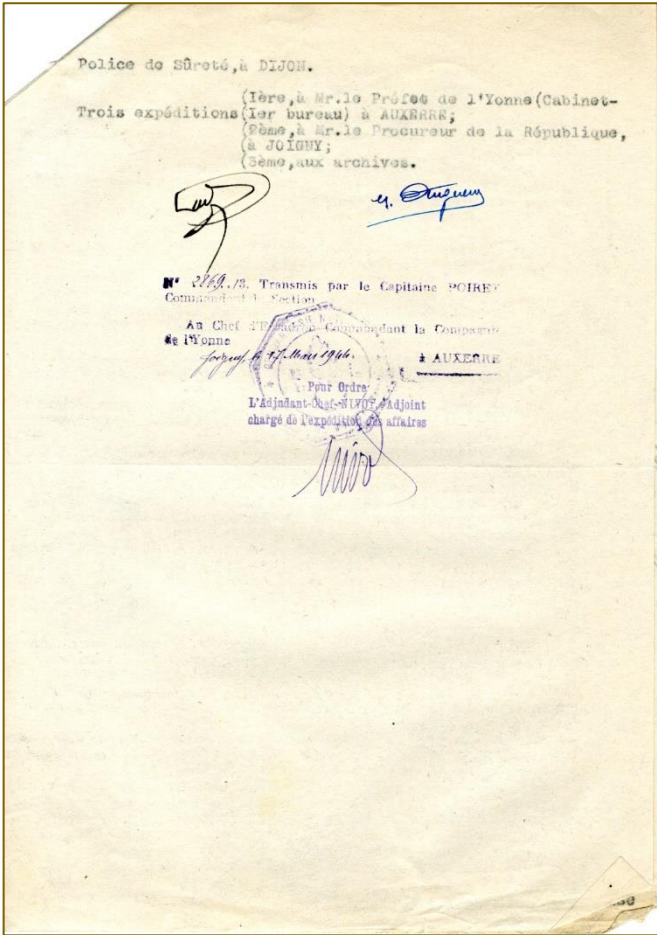
" Je n'ai aucun soupçon sur le ou les auteurs de cet attentat.)

signé.

Les biefs et l'écluse étant vides, nous avons constaté que les deux portes amont ont été projetées au milieu et au fond de l'écluse. Elles sont tordues et brisées. Une partie de la passerelle pesant environ 40 Kilogs a été projetée en hauteur et est retombée sur le toit de la maisonnette de Mme MONARD.

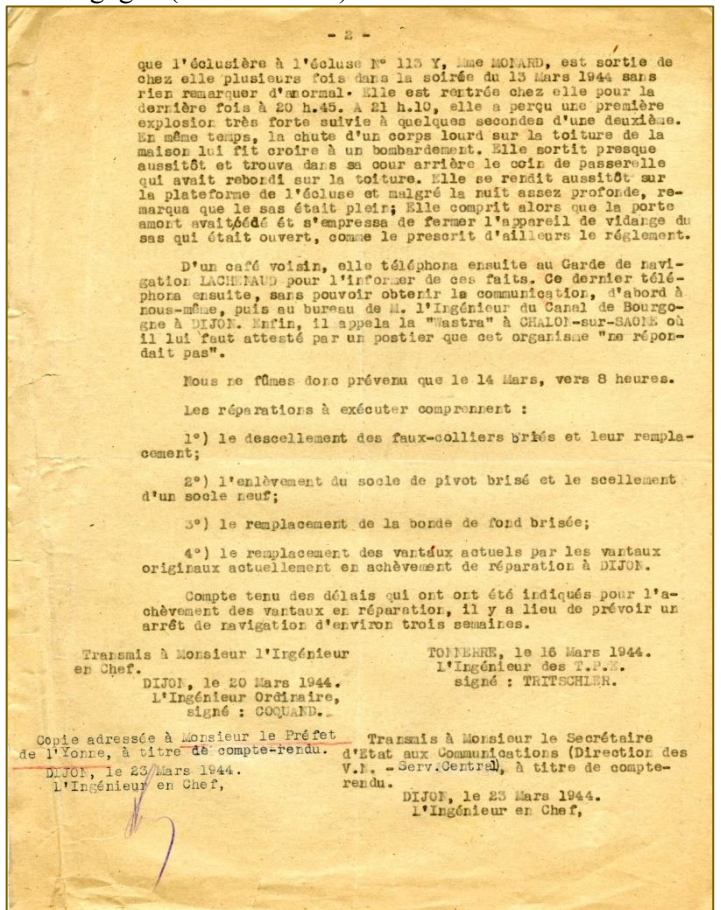
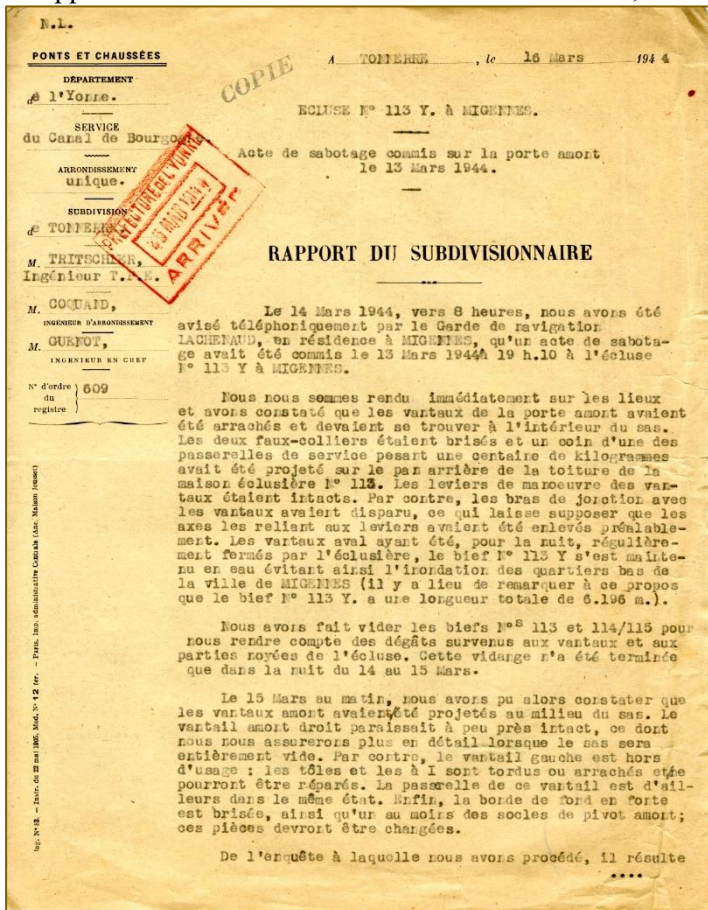
L'écluse II3 est à un endroit un peu désert. L'explosion est donc facile à qui que se soit d'y accéder et d'opérer, la nuit venue, alors que l'éclusière est enfermée à son domicile. La vérification de l'emploi du temps de certains individus douteux n'a donné aucun résultat. De nombreuses personnes résidant dans les environs de l'écluse entendues verbalement n'ont pu nous donner de renseignements.

Des avis téléphoniques ont été adressés à notre Commandant de Section, Monsieur le Commissaire aux renseignements généraux, à AUXERRE et à Mr. le Commissaire Chef de la



Arch. dép. Yonne, 1 W 109 (15 mars 1944)

* Rapport du subdivisionnaire des Ponts et Chaussées, canal de Bourgogne (16 mars 1944)



Arch. dép. Yonne, 1 W 109 (16 mars 1944)

* Rapport de la gendarmerie, section de l'Yonne, au préfet (17 mars 1944)

Compagnie de l'YONNE Auxerre, le 17 Mars 1944.

Transmis par le Chef d'Escadron FORTIN, Commandant la Compagnie,

à Monsieur le Préfet de l'YONNE (Cabinet)

A U X E R R E.

ARRIVÉ
20 MAR 1944

N° 113 si-
a Belle Idée!
été sabotée

arrachées, ainsi
de la passe
n l'air et
r la genre

d'explosif qui a été employé.
L'écluse n'était pas gardée et on ignore quand les dégâts causés pourront être réparés.

2°- Le 15 Mars 1944, à 19 h 50', un incendie a détruit 2 wagons, ainsi que 16.740 Kilog de paille qui constituait le chargement et destinés aux troupes d'occupation. Les wagons qui appartenaient, l'un à la S.B.C.F., l'autre aux autorités allemandes étaient attelés à un convoi en station sur le faisceau de Préblin à 1 K 500 de la gare de Laroche-Migennes, territoire de cette dernière Commune. Le montant des dégâts n'a pu être évalué. Quant aux causes, bien qu'aucun indice permettant de l'affirmer n'ait été relevé, on les croit dues à la malveillance.

P/P L'Adjudant-Chef NEVOI, Adjoint

DESTINATAIRES:

1°- Procureur de la République.
2°- Commandant de Cie (2 exemplaires dont un pour le Préfet)
3°- Commissaire De, Chef du Service Régional de P. de Sécurité
4°- Commissaire, Chef du Service Départemental des Rts Gx.

AUTORITES ALLEMANDES:

1°- Sicherheitspolizei à Auxerre (Directement sur ordre)
2°- Feldgendarmerie de Joigny (Directement sur ordre)

Gendarmerie Nationale Joigny, le 17 Mars 1944.

Légion de Bourgogne R A P P O R T

Compagnie de l'Yonne du Capitaine FORTIN Commandant la
Section de Gendarmerie de Joigny,
Section de Joigny Sur des actes de terrorisme.

N° 80/4 (Références: art. 87 du Décret organique)

1°- Le 15 Mars 1944, vers 21 h 30', l'écluse N° 113 si-
tuée sur le canal de Bourgogne au lieu dit: "La Belle Idée"
territoire de la Commune de Migennes (Yonne) a été sabotée
par explosif.
Les deux portes situées en amont ont été arrachées, ainsi
que les colliers qui les retenaient. Un morceau de la passe
relle pesant 40 Kilog. environ a été projeté en l'air et
est retombé sur la maisonnette de l'éclusière.
Aucune précision n'a pu être recueillie sur le genre
d'explosif qui a été employé.
L'écluse n'était pas gardée et on ignore quand les dégâts
causés pourront être réparés.

2°- Le 15 Mars 1944, à 19 h 50', un incendie a détruit
2 wagons, ainsi que 16.740 Kilog de paille qui constituait
le chargement et destinés aux troupes d'occupation.
Les wagons qui appartenaient, l'un à la S.B.C.F., l'autre
aux autorités allemandes étaient attelés à un convoi en
station sur le faisceau de Préblin à 1 K 500 de la gare
de Laroche-Migennes, territoire de cette dernière Commune.
Le montant des dégâts n'a pu être évalué. Quant aux
causes, bien qu'aucun indice permettant de l'affirmer n'ait
été relevé, on les croit dues à la malveillance.

P/P L'Adjudant-Chef NEVOI, Adjoint

DESTINATAIRES:

1°- Procureur de la République.
2°- Commandant de Cie (2 exemplaires dont un pour le Préfet)
3°- Commissaire De, Chef du Service Régional de P. de Sécurité
4°- Commissaire, Chef du Service Départemental des Rts Gx.

AUTORITES ALLEMANDES:

1°- Sicherheitspolizei à Auxerre (Directement sur ordre)
2°- Feldgendarmerie de Joigny (Directement sur ordre)

Arch. dép. Yonne, 1 W 109 (17 mars 1944)

Le 7 décembre 1943 eut lieu un attentat contre une écluse sur le canal de Bourgogne à hauteur de Migennes, au lieu-dit « La Belle Idée » ; il s'agit de l'écluse n°113, non loin de la gare, là où la D 91 coupe le canal de Bourgogne aujourd'hui. Le sabotage a eu lieu contre la porte amont de l'écluse ; en effet les écluses étaient le plus souvent gardées de jour comme de nuit ce qui rendait particulièrement dangereux tout acte de sabotage et le groupe de résistants décida alors de laisser dériver une mine depuis un point situé en amont de l'écluse, mine qui dériva avec le courant et explosa quand elle heurta la porte amont de l'écluse, à 6h15 d'après les témoignages des deux gardes de l'écluse. Le rapport de gendarmerie et le rapport des ponts et chaussées prévoyaient un arrêt de toute circulation sur le canal pendant 8 à 10 jours, mais une note du commissaire de police de Joigny au préfet indique une durée d'un mois. L'enquête menée pour découvrir les responsables de cet attentat fut vaine : l'écluse était située dans le quartier de la gare et « l'enquêteur se heurte [auprès des cheminots] à une vive hostilité. Personne ne veut aider la police, ce qui, de ce fait, rend [la] tâche extrêmement difficile » a noté le commissaire de police le 10 janvier 1944.

On peut remarquer que chaque service, qu'il s'agisse des services de protection ou des services administratifs, cherche à se couvrir en informant les diverses autorités dont ils dépendent au plus vite. Dès le 7 décembre 1943, donc le jour même du sabotage, la gendarmerie d'Auxerre prévient les autorités civiles françaises (le préfet) et les autorités militaires allemandes (*Feldkommandantur*) et le commissaire de police de Joigny fait de même envers le préfet. Dès le lendemain, le commissaire divisionnaire dirigeant le Service régional de la police de sûreté de Dijon en informe les autorités de Vichy (le directeur des Services de la police de sûreté) avec copie (ampliation) à l'intendant régional de la police, au préfet de l'Yonne, au procureur à Auxerre, au commissaire divisionnaire délégué à Paris et au commissaire divisionnaire chef du Service des renseignements généraux à Dijon. Les deux premières notes indiquent une durée de coupure de la circulation sur le canal d'un mois environ, tandis que l'auteur de la troisième est plus prudent en indiquant une « durée indéterminée ». Chacun souhaitait éviter tout risque d'accusation de complicité pour n'avoir pas donné une information suffisante sur ces incidents.

Pour la même raison, les forces de sûreté directement concernées précisent qu'elles ont été très réactives (« Nous nous sommes immédiatement rendus sur les lieux ») et rédigent des procès-verbaux assez épais et détaillés avec plusieurs témoignages, même lorsque ceux-ci sont redondants. Les procédures d'enquêtes sont les mêmes qu'en temps de paix, mais il semble que chacun cherche à se protéger en montrant qu'il prend au sérieux sa mission. Ainsi, chaque service précise bien qu'une enquête est en cours, va être diligentée ou a eu lieu, que si elle n'a pas encore abouti elle n'est pas pour autant abandonnée... (« Néanmoins nos recherches continuent et je ne manquerai pas, le cas échéant, de vous rendre compte de tout fait nouveau ayant trait à cette affaire ».)

Trois mois plus tard, le 13 mars 1944 au soir, la même écluse fut de nouveau visée par un sabotage et c'est le soir même, deux heures seulement après les événements, que la gendarmerie fait une note afin d'en informer qui de droit (le destinataire n'est pas mentionné). C'est à nouveau la porte amont qui a été touchée, de façon plus importante que lors de la première tentative puisque, en partie arrachée, elle gisait le lendemain matin « à l'intérieur du sas ». L'écluse n'étant pas gardée à ce moment-là, il est probable que les résistants ont pu s'en approcher bien davantage que la première fois, voire déposer la charge explosive sur la porte de l'écluse elle-même. Là encore, la navigation sur le canal de Bourgogne fut interrompue ; un rapport du 17 mars indique que « on ignore quand les dégâts causés pourront être réparés ». L'enquête menée n'aboutit pas plus que la première fois, sans doute pour les mêmes raisons.

Il peut sembler étonnant aujourd'hui que les résistants s'en soient pris ainsi à des écluses, mais au milieu du XX^e siècle la navigation sur le canal de Bourgogne était nettement plus importante qu'aujourd'hui et ce canal jouait un rôle essentiel pour les Allemands qui s'en servaient pour un transport fluvial de nombreux matériaux, mais aussi d'une partie des denrées qu'ils avaient réquisitionnées dans le département. Les sabotages d'écluses furent donc relativement nombreux dans la région, comme celui de l'écluse de Bassou sur l'Yonne, à 4 km au sud de Laroche-Migennes en décembre 1943 qui fit également des dégâts importants (cf. annexe 1.a.) ; ces sabotages ont concerné des écluses sur les canaux (de Bourgogne ou du Nivernais) et sur l'Yonne.

Parfois les sabotages prévus ont échoué comme dans le cas d'une tentative de sabotage de l'écluse du Parc à Mailly-le-Château sur le canal de Nivernais dans la nuit du 26 au 27 mars 1944 : la mèche de l'explosif s'est éteinte avant que la flamme n'atteigne la charge (cf. annexe 1.b.) ; on peut remarquer que dans ce dernier exemple, bien qu'aucun dégât n'ait été constaté, un plan a été établi sur calque.

Pour plus d'informations, lire l'article d'Arnaud Fouanon, « Sabotages à Migennes de l'écluse "La belle idée" », *Yonne mémoire*, n°9 (nov. 2002), p. 6-7.

Annexe 1.a. : Sabotage d'une écluse sur l'Yonne à Bassou (territoire de Beaumont)

* Procès-verbal de la gendarmerie (12 décembre 1943)

Légion de Bourgogne
Compagnie de l'Yonne
Section d'Auxerre
Brigade de Seignelay
N° de la Bde: 308 du II-12-1943.

PROCES-VERBAL constatant le sabotage de l'écluse de Bassou, territoire de la commune de Beaumont, par engin explosif. (Auteurs inconnus).

EXPEDITION.

12 DEC 1943
de M. le Capitaine de Beaumont pour M. le Chef de Section de Beaumont
P.O. Le Lieutenant BASSON adjoint.

PREFECTURE DE L'YONNE
10 DEC 1943
AR

GENDARMERIE NATIONALE
MARCHEL-DES-LOGIS-CHEF, et
JACOB, André,
ROTHE, Robert,
gendarme à la résidence de Seignelay, département de l'Yonne, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, certifions ce qui suit:

A notre caserne à 0 h 45, le 12 Décembre, sommes informés téléphoniquement par le gendarme VIALLET, des brigades d'Auxerre qu'un attentat avait été commis vers 22 h 45 à l'écluse de Bassou, territoire de la commune de Beaumont (Yonne) et que cette écluse avait été détruite à la suite d'une explosion.

Nous nous sommes rendus immédiatement sur les lieux où nous avons rencontré à proximité les gendarmes LUTHY et DEBRIN, du R. M. P. A. détachés au poste de Bassou, en patrouille. Ces militaires nous ont déclaré avoir été alertés par une explosion vers 22 h 50 et s'être rendus sur les lieux aussitôt. Aucun renseignement sur les circonstances particulières de cet attentat ne nous a été fourni par eux.

A notre arrivée sur les lieux, deux requis civils de garde à l'écluse au moment de l'attentat étaient présents.

ETAT DES LIEUX.
L'écluse de Bassou est située sur le territoire de la commune de Beaumont, dans la rivière l'Yonne à 800 mètres environ du pont sur l'Yonne reliant les communes de Bonnard et Bassou, circonscription de la brigade de gendarmerie de Migennes.

CONSTATATIONS.
L'écluse mesure 100 mètres de long et 10 m 50 de large. La porte aval (côté rivière) a toutes ses boiseries et ferrures déchiquetées et tordues. La porte, côté halage, n'a pas beaucoup souffert de l'explosion, seule l'extrémité de la passerelle a été arrachée et un morceau a été projeté contre le mur de l'habitation de l'éclusier, située à 25 mètres de la porte sabotée, et est retombé dans la cour. Un carreau de la fenêtre de la chambre à coucher de cette habitation située du même côté a été cassé par un morceau de ferraille dont plusieurs sont épars dans la cour.

malgré toutes nos recherches et en raison de l'obscurité, nous n'avons pu découvrir aucun indice pouvant déterminer comment l'attentat avait été perpétré.

Procédant à une enquête, avons entendu:

TEMOIN
A 2 h 15, BELMAIN, Prix, 43 ans, cantonnier des ponts et chaussées, demeurant à Bassou (Yonne):
" Hier soir, 10 courant, j'ai pris la garde à 21 heures à l'écluse de Bassou en compagnie de Monsieur LADOUÉ, Georges. A 22 h 50, nous nous trouvions près de l'écluse lorsque une forte détonation s'est produite à la porte aval de cette écluse. Nous avons immédiatement constaté que le côté rivière de cette porte était détérioré. Nous avons conclu qu'il s'agissait d'un acte de sabotage.
" Depuis le moment où nous avons pris notre service, nous n'avons vu personne aux abords de l'écluse, ni circuler aux alentours.
" Je ne sais pas par quel moyen ce sabotage a été commis et je ne puis rien vous dire à ce sujet. Je présume seulement que c'est une mine magnétique qui a été déposée dans l'écluse."
Signé.

TEMOIN
A 2 h 45, LADOUÉ, Georges, 44 ans, manoeuvre, demeurant à Bassou (Yonne):
" J'ai pris mon service en compagnie de Monsieur BELMAIN, hier soir 10 courant à 21 heures. A 22 h 50, nous étions tous les deux sur le chemin de halage, devant l'écluse lorsque une forte détonation s'est produite. Nous nous sommes alors rendus aussitôt que le côté rivière de la porte aval de l'écluse était détérioré. Nous avons tout de suite pensé qu'il s'agissait d'un acte de sabotage.
" Depuis le moment où nous avons pris notre service, l'un de nous deux s'est toujours trouvé dehors à proximité de l'écluse. Rien d'anormal n'a été remarqué et nous n'avons vu aucun individu circuler aux abords.
" J'ignore totalement par quel moyen ce sabotage a eu lieu et je ne puis rien vous dire à ce sujet."
Signé.

TEMOIN
A 3 h 15, LANGUIN, Marcel, 45 ans, éclusier-barragiste, à l'écluse de Bassou, commune de Beaumont (Yonne):
" A 22 h 50, j'étais couché lorsque j'ai entendu une forte détonation. J'ai pensé de suite que l'écluse était sautée. Je n'y suis rendu aussitôt et j'ai constaté l'effet que la porte, côté rivière de l'écluse, était arrachée. J'en ai conclu qu'il s'agissait d'un acte de sabotage.
" Je suis resté toute la journée à mon domicile, je n'ai

" vu circuler aucun individu inconnu ou suspect.
" Je me suis rendu vers 18 heures au bourg de Bassou et j'en suis rentré vers 21 heures.
" J'ai emprunté le chemin de halage pour aller et pour revenir. Je n'ai également rencontré aucun individu inconnu, seul le nommé HANGEL, Régis, qui avait été de garde à mon église depuis 13 heures, et qui venait d'être relevé par Messieurs BELMAIN et LADOUÉ.
" J'ignore complètement par quel moyen ce sabotage a été fait et je ne puis rien vous dire à ce sujet.
" J'en ai averti aussitôt Monsieur BRÉTAGNOLES, ingénieur à Auxerre."
Signé.

Ce même jour à 8 heures, nous avons informé de ces faits téléphoniquement notre Commandant de Section, et nous nous sommes rendus à nouveau sur les lieux. A notre arrivée, nous avons été avisés par les gendarmes LUTHY et DEBRIN, détachés à la garde des écluses au poste de Bassou, qu'ils avaient découvert à 9 heures, un engin explosif, composé d'un bidon de 5 litres, à essence, dont l'orifice était bouché par un appareil muni de deux petites tubes en cuivre paraissant être un détonateur. Cet engin non explosé, et paraissant peser 5 kg environ, était attaché par la poignée à l'aide d'un fil de fer de trois mètres de long au garde-corps de la passerelle de la porte d'écluse, côté halage (porte sabotée en aval). Cet engin a été enlevé par Monsieur l'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat à Auxerre, qui était sur les lieux et qui l'a mis à l'écart pour éviter tout accident, cet engin paraissant dangereux.

Continuant notre enquête, avons entendu à nouveau:

TEMOIN
A 11 h 30, BELMAIN, Prix, 43 ans, cantonnier des Ponts-et-Chaussées, demeurant à Bassou (Yonne) né le 8 Juin 1900 à la Ferté-Loupière (Yonne), fils de feu Frédéric et de Julia Levé, marié, quatre enfants, sachant lire et écrire, jamais condamné;
" Je maintiens la déclaration que je vous ai faite au cours de la nuit précédente. Je suis bien arrivé prendre ma garde à 21 heures, en compagnie de Monsieur LADOUÉ. En arrivant au poste, j'ai rempli ma feuille de service et la prise en consigne de l'arme et des cartouches. LADOUÉ, se trouvait dehors à proximité du poste, aussitôt que j'ai eu fini mes écritures nous sommes sortis tous les deux et avons marché sur le chemin de halage en amont et en aval, c'est à dire, en amont jusqu'au bout de l'écluse, et en aval, à 50 mètres de la porte qui a été détériorée.
" A 22 h 30, nous sommes entrés tous les deux dans le poste, Monsieur LADOUÉ a mangé un casse-croûte, pendant ce temps, je sciais un peu de bois pour entretenir le

" feu pour la nuit.
" La porte du poste n'était pas fermée, et il était très facile de voir si quelqu'un passait sur le halage.
" Mais nous n'avons vu personne, je l'affirme à nouveau.
" A 22 h 40, nous sommes sortis tous les deux, et nous nous sommes rendus au bout de l'écluse amont, où j'ai dû satisfaire un besoin. Mon camarade était resté sur le chemin de halage. C'est au moment où nous revenions vers le poste, et que nous nous trouvions devant la maison de l'éclusier en face l'endroit de l'explosion, que celle-ci a eu lieu.
" Au même moment, Monsieur LANGUIN, est sorti de chez lui et avec l'aide d'une lanterne, nous avons examiné le lieu de l'explosion, mais nous n'avons rien découvert.
" Ce n'est que ce matin que j'ai appris qu'un engin non explosé avait été découvert près de la porte droite aval de l'écluse sabotée.
" Je ne m'explique pas comment il pouvait se trouver là, ni par qui et à quel moment il a été placé."
Signé.

TEMOIN
A 12 h 15, Madame LANGUIN, Marcel, née Alice Chaninat, 46 ans, éclusière à l'écluse de Bassou, commune de Beaumont (Yonne):
" Au cours de la journée d'hier, je n'ai vu aucun individu étranger ou suspect circuler sur le chemin de halage ou à proximité de l'écluse. J'ai fermé les volets de la porte d'entrée de la maison vers 17 h 30, et je ne suis plus sortie après. De ce fait, je ne puis vous donner aucun renseignement au sujet de la découverte d'un engin placé contre la porte de l'écluse ce matin."
Signé.

TEMOIN
A 12 h 45, HANGEL, Régis, 52 ans, jardinier, demeurant à Bassou (Yonne):
" Hier, j'ai pris la garde à l'écluse de Bassou de 13 heures à 21 heures. J'étais seul de service. Je suis resté constamment dehors devant l'écluse, et j'ai vu passer sur le chemin de halage aucun individu suspect, cela, je vous l'affirme. Vers 20 heures 30, j'ai soigné un peu de bois pour entretenir le feu, mais néanmoins, je ne suis pas resté dans le poste de garde. Je ne puis vous fournir aucun indice sur le ou les auteurs de cet attentat."
Signé.

TEMOIN
A 13 h 15, LADOUÉ, Georges, 44 ans, manoeuvre, demeurant à Bassou (Yonne) né le 5 Juin 1899, au dit-lieu, fils des feu Alfred et Georgina Lenoir, célibataire, ne sachant ni lire ni écrire, jamais condamné;
" Je maintiens en tous points ma déclaration précédente.
" Comme je vous l'ai dit, j'ai pris mon service de garde à 21 heures, en compagnie de Monsieur BELMAIN. Pendant ce temps, dernier était occupé à faire des écritures, dans le

(3)

" poste, je sciais du bois dehors.
 " Lorsque BELMAIN a eu fini ses écritures, nous avons fait
 " fait le chemin plusieurs fois f depuis l'amont de l'écluse
 " se jusqu'à 50 mètres en aval de la porte sabotée.
 " Vers 22 h 30, je suis entré au poste pour casser la
 " crôte, et BELMAIN a scié un peu de bois dehors. Quelques
 " instants après, nous sommes encore partis tous les deux
 " en suivant le halage en amont de l'écluse. C'est au moment
 " où nous revenions vers le poste, en face l'écluse, que l'
 " explosion s'est produite.
 " A aucun moment nous n'avons vu circuler d'individu sur
 " le chemin de halage ni aux abords de l'écluse.
 " Je n'ai rien remarqué d'anormal et j'ignorais totale-
 " ment qu'un engin explosif avait été découvert près de la
 " porte droite de l'écluse.
 " Je ne m'explique pas comment cet engin a été déposé à
 " cet endroit, et je ne puis vous donner aucun renseigne-
 " ment pouvant faire découvrir les auteurs de cet acte de
 " sabotage."

Signé.

Malgré toutes nos investigations, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement pouvant aiguiller nos recherches. Celles-ci sont continuées.


Un avis de recherches, N°326/2, a été adressé à notre Commandant de Compagnie, aux Commandants de Section de la Compagnie, aux Commandants de brigade de la Section et limitrophes, police de sûreté à Dijon et Commissaires de police à Auxerre.

Le fait ci-dessus constituant une infraction aux articles 435 et 437 du Code Pénal, nous en dressons procès-verbal.

Trois expéditions: (La première à Monsieur le Procureur de la République à Auxerre, (La deuxième à Monsieur le Préfet (de l'Yonne à Auxerre (Cabinet) (La troisième à nos chefs.

teuthy *Spaul*

7^e 13153/3 ; Transmis par le Capitaine PROUST
 Commandant la ~~Section~~ Section
 au Chef d'Escadron Commandant la Compagnie
 Auxerre, le 14 décembre 1943



Arch. dép. Yonne, 1 W 105 (12 décembre 1943)

* Indication du sabotage de l'écluse de Bassou par le préfet dans son rapport (11 décembre 1943)

11 décembre 3

Cab/I RE/EG

Objet- Informations générales
Références: Circulaire P.N.741 du 11 Février 1942.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

- Le 9 Décembre, à 20 h. deux individus non armés se sont présentés au bureau de tabac de VAREUILLES et ont demandé s'il y avait du tabac; sur une réponse négative, ils sont partis sans menaces.
- Le 10 Décembre, à 19 h.15, deux individus masqués et armés de pistolets ont exigé au bureau de tabac de NOE la remise gratuite d'un sac de paquets de tabac.
- Le 10 Décembre, à 22 h.50 l'écluse N° 9 à BASSOU (Yonne) a été l'objet d'un attentat par explosif; la porte gauche à l'aval a été détruite à sa partie supérieure, la passerelle, les crics de manœuvre, le garde-corps et la partie supérieure sont endommagés. Les débris de l'utilisation de l'écluse est d'environ 15 jours. Aucun individu n'a été aperçu.
- Le 10 Décembre, 3 individus se sont présentés au domicile de M. PASCAL, 22 rue Aristide Briant à JOIGNY. Ils ont effectué une perquisition, se disent membres de la Gestapo. Ils ont emporté 110.000 frs en argent liquide et ont coupé les fils téléphoniques.
- Le 10 Décembre, 3 individus dont 2 masqués, sous menaces de revolver se sont présentés au bureau de tabac de MAILLY-LE-CHÉNOY et se sont fait remettre tout le tabac disponible d'une valeur de 10.700 frs. Ils ont versé la somme de 7000 frs.
- Le 11 Décembre, un incendie s'est déclaré dans la commune d'ASNIÈRES S/ BOIS. 150 kgs de paille de blé, une moissonneuse et 80 pieux de clôture ont été la proie des flammes. On ignore les causes de ce sinistre.

Le Préfet,

Arch. dép. Yonne 1 W 29 (11 décembre 1943)

Archives départementales de l'Yonne – Service éducatif
 Concours national de la Résistance et de la Déportation

Annexe 1.b. : Échec d'une tentative de sabotage d'une écluse sur le canal du Nivernais à Mailly-le-Château

LEGIION de Bourgoigne.
Compagnie de l'Yonne.
Section d'Auxerre.
Brigade de Coulange-sur-Yonne.
Brigade de l'Yonne.
27 Mars 1944.

ARRIVÉE
LE 27 MARS 1944
AUXERRE

MONSIEUR LE MAJOR
MONSIEUR LE LIEUTENANT
MONSIEUR LE SERGENT
MONSIEUR LE CAPITAINE
MONSIEUR LE MAJOR
MONSIEUR LE LIEUTENANT
MONSIEUR LE SERGENT
MONSIEUR LE CAPITAINE

Le 27 Mars 1944, à 8 H 45', avisés téléphoniquement d'une tentative de sabotage de l'écluse du Parc, sur le canal du Nivernais, nous sommes rendus sur les lieux où nous avons constaté ce qui suit:

Etat des lieux
L'écluse du Parc est située sur le canal du Nivernais, à 500 mètres environ au nord-est du bourg de Mailly-le-Château (Yonne), elle est gardée par madame DUPONT, dont le mari est journalier.

CONSTATATIONS
La chambre de l'écluse mesure 38 mètres de long sur 5 m 20 de large, elle est actuellement à l'étage le plus haut, les portes en aval étant fermées. La porte gauche en amont est ouverte (direction de Mailly-le-Château-Voir croquis).
Entre cette porte et la manivelle de manoeuvre près de la crémaillère, on voit trois cordeaux bickford dont l'extrémité trempe dans l'eau. Il apparaît nettement qu'une mise à feu a eu lieu, car l'enveloppe de ces cordons est consumée. Ceux-ci sont maintenant après la porte de l'écluse par une ficelle. A terre nous trouvons une allumette tison qui a servi vraisemblablement à enflammer ces mèches. Il n'existe aucun autre indice ou trace de pas près de l'écluse.
Près de la porte d'entrée de la maison de l'éclusier le fil téléphonique enroulé dans une gainne de plomb a été sectionné et traîne à terre. Aucun autre dégat apparent n'existe.
Vraisemblablement une mine avec mise à feu par détonteurs multiples a été déposée entre la porte de l'écluse et le mur sur lequel est ins-

installée la manivelle de manoeuvre, à hauteur de cette dernière. Si elle n'a pas sauté, c'est par suite de circonstances indépendantes de la volonté des auteurs de cet acte de sabotage.

Le garde du canal, monsieur AUBOINET Louis, présent sur les lieux, nous dit avoir averti l'ingénieur des Ponts et Chaussées à Auxerre, le dernier a fait le nécessaire après des autorisations allemandes qui doivent venir avec un artificier pour déceler la mine et la détruire.
Nous nous livrons à une enquête, après avoir placé un gendarme de garde à l'endroit dangereux pour écarter les curieux et éviter un accident possible. Nous recueillons les renseignements suivants:

à 11 heures, monsieur:
DUPONT Alfred, 39 ans, manoeuvre, demeurant à l'écluse du Parc, commune de Mailly-le-Château, déclare:
"J'habite à l'écluse du Parc avec ma famille, depuis le 25 Septembre 1942. Ma femme a la garde de cette écluse.
"Hier soir, 26 Mars courant, vers 23 H 30', nous étions tous couchés lorsque je fus éveillé par un bruit inécouté de pas autour de notre maison. Je me suis levé et j'allais ouvrir ma porte d'entrée qui est vitrée quand je vis à travers les vitres un homme qui tenait la poignée et tira la porte à lui. Je lui dis: "Que faites-vous là? Cela ne vous regarde pas, me dit-il, allez donc vous coucher. Vous n'allez tout de même pas faire sauter l'écluse? ajoutai-je, car j'aperçus deux hommes à genoux près de la porte de l'écluse, en amont. Allez vous coucher. Cela ne vous regarde pas, vous ne risquez rien, vous n'aurez qu'à ouvrir vos fenêtres lorsque je vous le dirai."
"Au même moment, un quatrième individu descendait l'échelle qui donne accès au premier extérieurement. J'ai supposé immédiatement qu'il venait de sectionner le fil du téléphone, toutefois je n'ai pas essayé de faire fonctionner l'appareil craignant des représailles de la part de ces individus, car celui qui tenait la poignée de la porte était armé d'une mitraillette.
"J'ai continué de surveiller les actions de ces individus par ma porte vitrée. J'ai vu les trois qui se trouvaient près de l'écluse dérouler du cordon bickford, puis déboucher une boîte dans laquelle j'ignorais ce qu'il y avait. Ils s'acharnaient avec de fortes lampes électriques. Ils disposèrent leur gainne contre la porte gauche de l'écluse, en amont, et l'un d'eux y mit le feu. Ensuite tous quatre se sauvèrent, celui qui tenait la poignée de la porte n'ayant dit en s'en allant: "Ouvrez vos fenêtres, on s'en va." Ils emportaient tous quatre leurs bicyclettes qui étaient déposées non loin

"de l'écluse et s'enfuyèrent en direction de Mailly-le-Château.
"Une fois après leur départ, j'ai essayé de téléphoner à l'écluse de Mailly-le-Ville, en aval, mais je n'ai obtenu aucune réponse à mon appel. J'en ai déduit que le fil téléphonique avait bien été coupé. Pensant alors au danger que courait ma famille: ma femme, mes cinq enfants et deux cousins qui étaient chez moi de passage, je fis sortir toutes ces personnes par une fenêtre donnant sur le derrière de notre maison, afin que nous soyons tous en sûreté au moment de l'explosion. Voyant qu'après une demi-heure environ celle-ci ne s'était pas produite, nous sommes tous rentrés à la maison.
"Ce matin, dès le jour, je suis allé avertir le garde du canal, monsieur AUBOINET de Mery-sur-Yonne, afin qu'il prévienne les autorités compétentes. Après avoir téléphoné à Auxerre, il m'a dit que je pouvais rejoindre mon domicile, le Génie allemand devant venir incessamment enlever l'explosif non éclaté.
"Je ne puis vous donner que le signalement approximatif d'un seul de ces individus, celui qui m'intéressait le plus: il est entré par la porte d'entrée de la maison, il mesure environ 1m65, de forte corpulence, il était vêtu d'un pardessus noir et coiffé d'une casquette noire. Il paraissait âgé de 35 ans environ. Comme il me tournait toujours le dos, je n'ai pu voir son visage.
"Quant aux trois autres, qui se tenaient accroupis près de la porte de l'écluse, je ne puis vous dire qu'une chose, c'est qu'ils portaient chacun un pardessus d'une couleur sombre et étaient coiffés d'un chapeau de feutre noir, de couleur foncée également. Je ne puis vous dire d'ailleurs guère les distinguer dans l'obscurité, car ils avaient grand soin de ne pas s'éclairer entre eux avec leurs lampes électriques. Ils paraissaient âgés de 30 à 40 ans.
"J'ajoute que dans la journée d'hier, et les jours précédents, je n'ai remarqué aucun individu suspect rôder le long du canal et près de notre écluse. Je n'ai aucun soupçon qui puisse orienter vos recherches afin d'identifier ces saboteurs." Signé.

à 11 H 30',
madame DUPONT, née JOUK Yvonne, 32 ans, éclusière à l'écluse du Parc, commune de Mailly-le-Château, déclare:
"Je ne puis que vous confirmer la déclaration qui vient de vous faire mon mari. Les faits se sont bien passés ainsi qu'il l'indique.
"Je n'ai pas vu moi-même d'assez près ces individus pour pouvoir vous fournir leur signalement." Signé.

à 11 H 40'
monsieur AUBOINET Louis, éclusier-cher, demeurant à Mery-sur-Yonne, déclare:
"Parmi mes fonctions, j'assure la garde du canal du Nivernais, de Nagy (Nagay de Mery-sur-Yonne), à Sery (Yonne).
"Depuis l'acte de sabotage commis à l'écluse de Navezau, commune de Mailly-le-Château, le 25 Octobre 1942, je n'ai rien remarqué d'anormal au cours de mes tournées, sur la partie du canal que je surveille.
"J'ai été assez surpris ce matin lorsque DUPONT est venu m'avertir que l'écluse du Parc avait été minée au cours de la nuit, mais qu'heureusement aucune explosion ne s'était produite, malgré qu'il y ait eu mise à feu. Je vous ai averti immédiatement, ainsi que monsieur TOURNIER, ingénieur des Ponts et Chaussées à Auxerre. Ce dernier, après avoir averti les autorités allemandes, m'a répondu que le nécessaire serait fait pour enlever la charge d'explosif non éclaté.
"J'ignore qui a pu commettre cet acte de sabotage. Je ne vois personne dans la région capable d'accomplir un pareil forfait. Je n'ai remarqué ces jours derniers aucun individu suspect aux abords du canal. Depuis trois mois environ, aucun bateau ne passe dans le canal à cet endroit et le trafic n'a recommencé qu'hier, journée du 26 courant, pendant laquelle il est passé deux petits bateaux berrichons, à moteur, l'un, avec devise "HULLITS", l'autre "DIVA", le premier conduit par BAINE, propriétaire, le second par BÉCHON, également propriétaire de son bateau. Tous deux étaient chargés de planches et se rendaient à Paris.
"Je connais parfaitement ces marins. Ils sont incapables d'être les auteurs de cet acte de sabotage." Signé.
Alors que nous assurons la garde de l'écluse, en attendant l'arrivée des autorités allemandes, DUPONT nous fit les remarques suivantes:
"J'oubliais de vous dire qu'à un moment donné, comme je faisais remarquer à l'individu qui tenait la porte fermée qu'il était criminel de faire sauter ainsi l'écluse, et cela d'autant plus que mes cinq enfants, ma femme et ma famille, enfermés dans la maison risquaient d'être tués par l'explosion, il me répondit: "il y a-t-il une autre écluse non loin de là? Je lui répondis, sans plus réfléchir: "Je ne suis pas", il n'ajouta plus rien.
"J'en déduis de cette question que ces individus ne connaissent pas la région."

A 13 H 10', deux individus arrivèrent en automobile sur les lieux. Ils étaient accompagnés d'un artificier allemand qui, après avoir retiré la charge d'explosif de l'eau ou elle baignait, lui fit écarter dans un pré voisin. Cette mine était formée de trois pédales de cavalerie entourés de cheddite, le tout enveloppé dans un papier d'emballage et relié aux trois cordeaux Richford qui, lors de la mise à feu, étaient attachés au ras de l'eau, ne pouvant ainsi mettre le feu aux amorces de fuminate qui auraient fait exploser l'engin.

A 14 H 30', nous adressons de Mailly-le-Château, un message téléphoné à notre Commandant de Section, afin de lui fournir des détails sur cet acte de sabotage, ce que nous n'avions pu faire le matin même dans le message succinct que nous lui avions adressé dès que nous avions été nous-même avertis.

Tout danger étant écarté, nous avons continué notre enquête en vue de découvrir les auteurs de ce méfait, et avons entendu:

-----TÉMOIN-----

A 15 H 15'

DE MARCHI Attilio, 56 ans, entrepreneur de travaux publics à Mailly-le-Château (Yonne), qui déclare:

"J'ignorais que l'écluse du Parc avait été minée cette nuit. Je ne vois personne dans la région susceptible d'avoir commis ce méfait.

"Je possède, comme vous le savez, un petit dépôt d'explosif, mais comme vous pouvez le constater, personne n'y a touché. C'est moi qui détienne continuellement sur moi la clef de ce dépôt. D'autre part les amorces et détonateurs sont enfermés à clef dans une armoire dont je détienne également la clef. Chaque fois que je me sers de mes explosifs, c'est moi-même ou mon fils, tous deux gardiens de ce dépôt, qui chargeons nous-mêmes nos tourneaux de mine et procédons à la mise à feu. Nous constatons chaque fois en entier l'explosif emporté dans notre carrière, et, à aucun moment, nos ouvriers ne peuvent distraire une partie de ces explosifs, si petite soit-elle.

"Je ne connais personne qui, dans la région, possède des explosifs, quels qu'ils soient.

"Dans la journée d'hier et les jours précédents, je n'ai remarqué aucun individu suspect résidant aux alentours du canal et de l'écluse du Parc.

Signé.

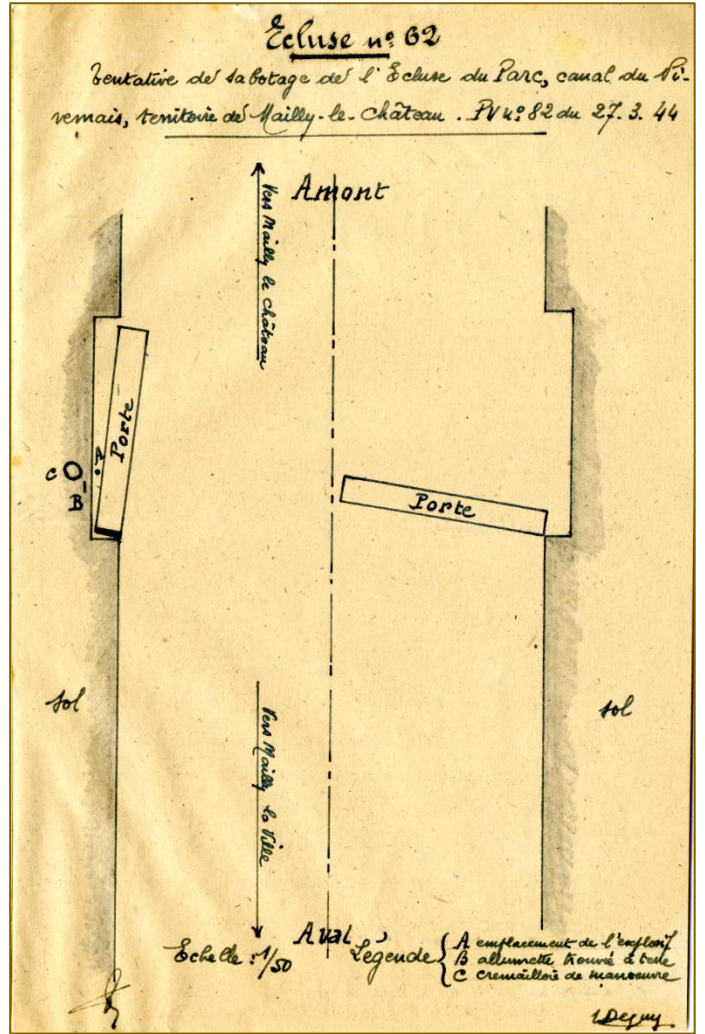
-----TÉMOIN-----

A 15 H 45'

Monsieur BONNET Maurice, 40 ans, négociant en bois à Mailly-le-Château, et MAILLET, déclare:

"Je viens d'apprendre qu'une tentative de sabotage avait eu lieu, dans la nuit du 26 au 27 courant, à l'écluse du Parc et j'ignore qui a pu commettre ce méfait.

"Je ne crois pas qu'un habitant du bourg soit.....



Des sabotages ferroviaires

Hormis les écluses, d'autres installations furent visées par des sabotages, notamment les lignes ferroviaires, ce qui est plus connu. Ces sabotages de voies ferrées ont pu avoir plusieurs buts : s'en prendre à un convoi particulier qu'il fallait retarder (transport de troupes allemandes, train de déportation, convoi emportant en Allemagne des denrées réquisitionnées) ou endommager des voies afin d'empêcher, au moins momentanément, le trafic ferroviaire.

Les sabotages ont été nombreux dans l'Yonne où la gare de Laroche-Migennes était un nœud ferroviaires importants. Ainsi 17 locomotives furent sabotées dans cette gare le 25 août 1943 par un groupe dirigé par Louis Riglet, chef du groupe Francs-tireurs et Partisans de Migennes, en la mémoire duquel une plaque commémorative a été érigée à Auxerre, place de la gare (cf. annexe 2.a.).

Pour plus d'informations sur ce sabotage et sur Louis Riglet, lire les articles d'Arnaud Fouanon, « 25 août 1943 : sabotage de 17 locomotives à Laroche-Migennes » et Claude Delasselle, « Riglet Louis », *La résistance dans l'Yonne*, CD-ROM de l'ARORY, 2004.

* Note de la gendarmerie au préfet et aux autorités allemandes sur la destruction d'un train de munitions en gare de Pontigny le 7 octobre 1943

N F
GENDARMERIE NATIONALE
Légion de Bourgogne
Compagnie de l'Yonne

PRÉFECTURE DE L'YONNE
- 10071043
Confirmation d'un message téléphone le 7 octobre 1943

Auxerre, le 7 Octobre 1943.

Section d'Auxerre, à 11 H 30

N° 1/34 /2

Le 7 octobre 1943, à 3 H., la brigade de Ligny-le-Château a été prévenue téléphoniquement par M. ARRIAT Pierre, chef de gare à Pontigny (Yonne), qu'une locomotive se trouvant en gare venait d'être détériorée par l'explosion d'un engin. Le M.D.L. Chef BARDOUILLET et le gendarme CORDAS se sont immédiatement rendus sur les lieux, où ils ont trouvé M. ARRIAT chef de gare et M. VOYEMANT Alphonse, élève mécanicien. En présence de ces deux hommes, les constatations suivantes ont été faites :

- Sur cylindre H.P., côté gauche, une trace d'engin explosif existait; la tôle recouvrant ce cylindre était arrachée et se trouvait à 3 mètres.
- Le phare gauche avait été projeté à 5 mètres en avant (dégâts insignifiants) attendu que M. VOYEMANT a manoeuvré la machine sans difficulté.

Alors que les constatations prenaient fin, à 4 H 30, une explosion formidable s'est produite. Le M.D.L. Chef BARDOUILLET, le gendarme CORDAS et les deux employés de chemins de fer se trouvaient en groupe sur le quai à 2 mètres en avant de la machine - le 1er a été projeté à 3 mètres environ du lieu, entre les rails d'une seconde voie; le 2ème, à une dizaine de mètres; le chef de gare à quelques mètres et il en a été de même de M. VOYEMANT. Tous les quatre ont été commotionnés. Le gendarme CORDAS a quelques égratignures à la figure, M. VOYEMANT porte deux blessures, l'une à la tête, l'autre au bras droit; celles-ci ~~ne sont~~ sans gravité.

Par suite de cette explosion, une quantité de projectiles (éclats de munitions, débris de wagons, ^{matériaux divers} ~~matériaux divers~~) ont été lancés à des distances variant entre 50 et 800 mètres, et il s'en est suivi une pluie d'étincelles qui a duré quelques secondes.

D'après les renseignements fournis par le chef de gare, il résulte que sur 14 wagons qui se trouvaient en gare la veille, 7 sont entièrement pulvérisés. Cet homme a déclaré que 2 étaient chargés de bombes explosives et les autres de munitions provenant du camp de Varennes.

Sur les lieux de l'explosion, il existe une excavation de 80 mètres de long, 20 mètres de large et 8 mètres de profondeur. - 2 maisons ont été détruites, une fillette de 12 ans a été étouffée sous les décombres, plusieurs autres personnes sont blessées légèrement. Une grande quantité de maisons non encore dénombrées ont subi des dégâts plus ou moins sérieux. Une ligne téléphonique et une ligne électrique ont été également endommagées.

La ligne du Chemin de fer Départemental a subi quelques dégâts.

L'extrémité la plus proche de l'excavation se trouve à 800 mètres environ de la locomotive détériorée, laquelle assurait uniquement le trafic de gare entre Pontigny et le camp de Varennes et était attelée au train de munitions.

Destinataires:
- M. le Préfet de l'Yonne (Cab)
- Sicherheitspolizei.
- Feldgendarmerie.

Le Chef d'Escadron FORTIN
Commandant la Compagnie
F.O. Le Lieutenant BISSON, adjoint

Archives
1943
OCT 10 1943
GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE DE L'YONNE

Arch. dép. Yonne, 1 W 103 (7 octobre 1944)

* Note du commissaire des renseignements généraux René Grégoire au préfet sur les dégâts occasionnés par l'explosion et l'absence de surveillance du train cette nuit-là, le 7 octobre 1943

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

ÉTAT FRANÇAIS

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
POLICE NATIONALE

Renseignements Généraux
de l'YONNE

n° 6050/W.I

AUXERRE le 7 Octobre 1943

Le COMMISSAIRE DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

à MONSIEUR le PRÉFET de l'YONNE

OBJET: Attentats en gare de PONTIGNY (Yonne)

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui suit:

Le 7 Octobre 1943, à 2 heures 30, une locomotive se trouvant depuis la veille, en gare de PONTIGNY, a été déteriorée par l'explosion d'un engin placé sur la boîte à vapeur. Les dégâts sont minimes et n'empêcheront pas le service de cette machine.

La brigade de gendarmerie de LIGNY-le-CHATEL s'est rendue aussitôt sur les lieux et a procédé aux premières constatations, alors que celles-ci se terminaient vers 4 heures 30, une explosion formidable s'est produite sept wagons d'une rame qui en contenait 14 ont été pulvérisés. Deux étaient chargés de bombes explosives de 500 kilogs et les 5 autres de munitions. Le tout provenant du camp de VARENNES. L'explosion a produite une excavation de 80 mètres de long, 15 mètres de large et 8 mètres environ de profondeur.

Une fillette de 12 ans est morte étouffée sous les décombres de la maison où elle habitait; plusieurs autres personnes ont été blessées légèrement.

Les dégâts matériels sont immenses :

- Deux maisons sont complètement détruites
- Sept autres inhabitables devront être en partie démolies.
- 128 maisons ont les toitures, les portes, les fenêtres, cloisons intérieures, plafonds, abattus.
- 147 autres immeubles ont eu leurs toitures endommagées.

Les réseaux télégraphiques et électrique ont été complètement détruits en de nombreux points.

Le Secours National d'AUXERRE est immédiatement intervenu sur les lieux apporté les premiers secours.

Le train de munitions se trouvait en gare depuis le 6 Octobre au soir et devait repartir le 7, vers huit heures du matin.

Presque chaque nuit, un train semblable stationne en gare de PONTIGNY, mais ordinairement ces trains sont surveillés par les troupes d'occupation. Il est probable que si ce train de munitions avait été gardé, l'explosion ne se serait pas produite.

Le Commissaire,
René Grégoire

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE
AUXERRE

1 W 103

Arch. dép. Yonne, 1 W 103 (7 octobre 1944)

* Rapport du commissaire divisionnaire de Dijon aux autorités de Vichy le 7 octobre 1943

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 DIRECTION GÉNÉRALE
 de la POLICE NATIONALE
 SERVICE RÉGIONAL de POLICE
 de SURETÉ de DIJON

Dijon, le 7 Octobre 1943

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
 Chef du Service Régional de la
 Police de Sûreté de Dijon -

M. le DIRECTEUR des SERVICES de
 POLICE de SURETÉ (Sous-Directio:
 des Affaires Politiques) à Vichy -

PRÉFECTURE DE L'YONNE
14 OCT 1943
ARRIVÉ

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être avisé des actes de sabotage ci-après, commis ce jour, à 3 heures, à PONTIGNY (Yonne).

Le maréchal des logis-chef Bardouillet et le gendarme Cordas de la Brigade de Ligny-Neuchâtel, avisés téléphoniquement qu'une locomotive se trouvent en gare de PONTIGNY venait d'être détériorée par l'éclatement d'un engin explosif, se sont rendus immédiatement sur les lieux.

Alors que les constatations prenaient fin vers 4 heures 30', une puissante explosion se produisit projetant les deux gendarmes et deux employés des Chemin de Fer à plusieurs mètres.

Quatorze wagons de munitions chargés en majeure partie de bombes explosives venaient de sauter.

Les quatre personnes précitées ont été blessées plus ou moins grièvement; une fillette de 12 ans a été ensevelie sous des débris; plusieurs autres personnes ont été légèrement blessées.

Deux maisons ont été entièrement détruites et un certain nombre d'autres endommagées.

.....

Sur les lieux de l'explosion, il a été produit une excavation de 50 mètres de long, 30 mètres de large et 8 mètres de profondeur.

La ligne de chemin de fer départemental assurant le trafic de la gare de Pontigny au Camp de Varennes d'où venait le train de munitions a été détériorée.

Notre service procède à une enquête et je ne manquerai pas de vous tenir informé.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
 Chef du Service Régional

A. Fougerit.

Ampliations -
 Le Préfet de l'Yonne (Cabinet)
 Le Procureur d'Etat à Auxerre -
 Le Commissaire Divisionnaire, Chef du Service des Renseignements Généraux à Dijon -
 Archives -

.....

1 W 103

Arch. dép. Yonne, 1 W 103 (7 octobre 1944)

* Rapport de gendarmerie aux autorités françaises et allemandes le 8 octobre 1943

GENDARMERIE NATIONALE

LÉGIION de
Bourguignon
COMPAGNIE

SECTION
AUXERRE

8 octobre 1943

ARRIVÉ

RAPPORT

du 8^e
à l'Adjudant-Chef DAYOTTE Commandant provisoirement
la Section

sur
des actes de sabotage commis sur un train de munitions stationnant en gare de PONTIGNY.

Références :
Article 23 du décret du 26/9/1903, et note
10 488 B.1./Bend, Direction Générale de la Gendarmerie
Section des T.O., du 21/9/1943.

Le 7 octobre 1943, à 2 heures 43, une explosion a été produite en gare de PONTIGNY (Yonne), à la suite du sabotage d'une locomotive qui s'y trouvait garée la tête r couvrant le cylindre N.1, et le phare côté gauche de la machine ont été arrachés et projetés à cinq mètres environ.

Le même jour, à 4 heures 30, alors que la gendarmerie de LIGNY-le-Châtel et le personnel de la gare terminaient les constatations de cet acte de sabotage une seconde et très violente explosion se produisit due à la déflagration de sept barres chargées de munitions en stationnement à la dite gare et en provenance du Camp de VALENTIGNY.

Par suite de cette explosion une quantité de projectiles (éclats de bombes, débris de wagons, matériaux divers), ont été lancés à des distances variant entre 50 et 300 mètres et il s'en est suivi une pluie d'éclats de fer qui a duré quelques secondes.

Sur les lieux de l'explosion, il existe une excavation de 60 mètres de long, 20 mètres de large et 8 mètres de profondeur.

Au cours de ce sinistre, une fillette âgée de 12 ans a trouvé la mort et quelques personnes ont été blessées ou contusionnées légèrement: ce sont notamment le mécanicien de la locomotive, le chef de gare, le chef de brigade et un gendarme de la brigade de LIGNY-le-Châtel.

Les dégâts matériels sont très importants.
Deux maisons entièrement détruites.
Sept maisons lézardées.
Cent-vingt-huit maisons dont les toitures et les intérieurs sont atteints.
Cent-quarante-sept maisons dont les toitures sont atteintes.
Des lignes électriques et téléphoniques ainsi que

(1) Généré, nom et emploi de l'auteur du rapport.
(2) Objet sommaire du rapport.
(3) Indiquer les dates jointes.
(4) Par exemple: Lettre n° 24 du 27 juin 1941, du général commandant le 4^e division militaire.

Nota. - Les avis des autorités hiérarchiques sont, s'il y a lieu, contredits à la suite de ce rapport. Le gérant, le nom et l'emploi de chaque chef hiérarchique sont mentionnés en tête de son avis.

Paris, le 8 octobre 1943.
GENDARMERIE NATIONALE - 1000 - 1000 - 1000

la voie ferrée du chemin de fer départemental ont été endommagés; occasionnant une certaine perturbation dans le trafic.

Lesures prises: Dès que le Commandant de Section fut au courant il se rendit sur place et fit diriger plusieurs gendarmes pour assurer l'ordre et éviter le pillage.

Le Comité Départemental du Secours National apporta les premiers secours.

Jusqu'à présent aucun renseignement intéressant n'a été recueilli en vue de découvrir les auteurs de ces attentats.

DESTINATAIRES:

A-AUTORITÉS FRANÇAISES.

- 1° Chef du Gouvernement, Direction Générale de la 3^e Section des T.O. (deux exemplaires).
- 2° Préfet Régional à DIJON.
- 3° Préfet Départemental à AUXERRE.
- 4° Général Inspecteur Général de la Gendarmerie, en C.O. à PARIS.
- 5° Général Commandant la Gendarmerie de la Région de DIJON.
- 6° Procureur de la République à AUXERRE.
- 7° Commissaire Divisionnaire chef du Service Régional de Police de Sécurité à DIJON.
- 8° Commissaire Chef du Service Départemental des Renseignements Généraux à AUXERRE.
- 9° Commandant de Région à DIJON.
- 10° Commandant de Compagnie.

B-AUTORITÉS ALLEMANDES.

- 1° Chef de la Police de Sécurité S.P. à AUXERRE (Directement sur ordre).
- 2° Wehrkommandant 745 à AUXERRE. (Directement sur ordre).

A W 103

Arch. dép. Yonne, 1 W 103 (8 octobre 1944)

* « Pontigny et sa célèbre abbaye sont gravement éprouvés par une explosion », *Le Bourguignon*, 10 octobre 1943, p. 1

Pontigny et sa célèbre abbaye sont gravement éprouvés par une explosion

Pour la première fois depuis les bombardements de juin 40, une collectivité de notre département vient d'être frappée par les événements qui, en trois ans, ont causé tant de deuils et de ruines sur le territoire national. Un sort cruel a voulu, d'ailleurs, que ceux de nos compatriotes qu'atteint cette épreuve appartenaient, non pas à une localité importante, désignée aux coups par ses installations industrielles ou son rôle économique, mais à une paisible bourgade rurale, uniquement riche de l'antique sanctuaire qu'y construisirent, voici des siècles, des hommes dont la tâche était toute de pacification.

Il était 4 h. 30, jeudi matin, quand une violente explosion — dont les répercussions s'étendirent, en certains points, à plus de soixante kilomètres — éveilla et mit en émoi une grande partie des populations de l'Yonne.

On sut bientôt que l'origine de cette déflagration était à Pontigny, très exactement sur les voies ferrées d'intérêt local qui traversent cette petite commune située à vingt kilomètres d'Auxerre, sur la route de Troyes.

Le préfet de l'Yonne, M. Gardas, fut le premier sur les lieux, venu se rendre compte par lui-même de l'importance des destructions et témoigner aux sinistrés la sollicitude des pouvoirs publics. Il fut bientôt rejoint par M. Maurice Rieg, délégué départemental du Secours National, qui venait s'informer des besoins des victimes et de l'importance des secours à leur faire parvenir.

Les dégâts apparurent rapidement très importants, abstraction faite des toitures décollées et des vitres brisées que l'on ne songeait même pas à dénombrer.

C'est le hameau de la Rue-Feuillée, édifié en bordure de la voie ferrée, qui a été — cela se conçoit — le plus gravement touché. Une maison s'est complètement effondrée sur ses occupants, la famille Merle, provoquant la mort d'une fillette de 14 ans, tuée par la chute des matériaux, tandis que sa mère — dont le mari est mort des suites de la guerre 1914-18 — et sa sœur s'échappaient au même sort. D'autres immeubles ont subi des destructions partielles: toitures arrachées ou défoncées, façades lézardées, aménagements intérieurs saccagés. Des débris de toutes sortes, projetés par la déflagration, sont allés s'abattre bien loin de là. Dans un champ, des betteraves n'ont conservé que quelques éléments de leur feuillage, comme si une troupe de rongeurs était venue s'y ravitailler.

A Pontigny même, on constate, à un degré moindre, des dégâts de même ordre qu'à la Rue-Feuillée. Nombre de maisons, dont le gros œuvre n'a, apparemment, pas été atteint, sont, intérieurement, gravement endommagées par la chute des cloisons. On estime, d'après le premier bilan dressé, qu'environ 70 immeubles ont été plus ou moins sinistrés.

La vénérable et célèbre Abbaye cistercienne n'a, elle-même, pas été épargnée. La voûte du sanctuaire est gravement fissurée. Nombre d'œuvres d'art qui le décoraient, précieuses par leur valeur intrinsèque ou les souvenirs qu'elles évoquent, sont perdues ou irrémédiablement endommagées.

Dans leur malheur, les sinistrés ont eu la chance d'échapper à un sort plus tragique encore, car l'explosion eût pour effet de provoquer un court-circuit général. Fort heureusement, aucun incendie ne se déclara. Par ailleurs, le courant put être rétabli dans la soirée même, avant la tombée de la nuit.

Dès les premières heures de la matinée, la camionnette du Secours National était à pied d'œuvre, amenant un premier contingent d'objets de literie, de matériel domestique, et de vivres. Un second envoi devait suivre dans l'après-midi. Ainsi, quelques heures à peine après le sinistre, les habitants de Pontigny avaient à leur portée toutes les ressources des vestiaires et des magasins de la délégation départementale du Secours National. Celle-ci — il n'est que juste de le dire et de lui en rendre hommage — était prête, depuis de longs mois déjà, à remplir la mission qui devait être la sienne en de semblables conjonctures. C'est donc dans le minimum de temps, sur un simple coup de téléphone, que le plan d'action établi pour de telles éventualités a été mis en œuvre et a fonctionné à la satisfaction générale. 97 repas chauds ont été servis à midi et une centaine le soir.

Indépendamment de ces secours matériels, M. Maurice Rieg a mis à la disposition du maire de Pontigny l'appui financier de l'œuvre qu'il représente. Dès jeudi, un premier secours en espèces a été alloué à la famille la plus éprouvée. Il en a été de même, vendredi, pour les sinistrés nécessiteux.

Nous devons signaler également la précieuse collaboration de la Croix-Rouge pour les soins à donner aux blessés et des équipes nationales de la Jeunesse. Sous la direction de M. Renard, délégué départemental du Secours National à la Jeunesse, et de son collaborateur M. de la Fauvelaye, chef départemental de la Jeunesse, une centaine d'équippers ont apporté aux sinistrés, tout au long de la journée, le réconfort de leur activité et de leur dévouement.

Arch. dép. Yonne, PER 1013-47 (10 octobre 1943)
Archives départementales de l'Yonne – Service éducatif
Concours national de la Résistance et de la Déportation

Le 7 octobre 1943, ce n'est pas tant le matériel roulant qui était visé lors d'un sabotage qui eut lieu à Pontigny que ce qui était transporté : un train rempli de munitions à destination des Allemands en provenance du camp de Varennes stationnait en gare de Pontigny avant de poursuivre sa route. En pleine nuit, un premier sabotage avait visé une locomotive ce qui concentra l'attention du chef de gare et d'un élève mécanicien ainsi que celle des gendarmes venus constater les dégâts sur cette locomotive. Le groupe en profita alors pour s'approcher du train de munitions et pour y placer des explosifs détruisant entièrement la moitié des wagons visés. Ce sabotage eut donc les effets escomptés puisque les munitions ne purent être utilisées par les Allemands, mais il fut aussi à l'origine de dégâts collatéraux importants puisque, si les gendarmes et les employés de la gare ne furent que légèrement blessés bien qu'ayant été projetés à plusieurs mètres de l'endroit où ils se tenaient, de nombreuses habitations furent endommagées, l'effondrement de l'une d'entre elle provoquant le décès d'une petite fille de 12 ans.

Il est étonnant que ce train n'ait pas été gardé et c'est d'ailleurs ce que souligne le commissaire des renseignements généraux, René Grégoire, qui, dans une note au préfet, indique que « presque chaque nuit, un train semblable stationne en gare de Pontigny, mais [que] ordinairement ces trains sont surveillés par les troupes d'occupation. » « Il est probable que si ce train de munitions avait été gardé, l'explosion ne se serait pas produite » ajoute-il. Cela prouve que les résistants étaient extrêmement bien renseignés. Là encore, toutes les parties concernées prennent garde à se couvrir en informant les diverses autorités de ce qu'il s'est passé, d'autant que le caractère « terroriste » de l'acte ne fait aucun doute et que l'occupant était directement visé.

On peut remarquer que le quotidien local *Le Bourguignon* s'est fait l'écho des dégâts occasionnés par l'explosion, notamment sur l'abbaye, sans mentionner l'origine criminelle de l'explosion ni la destruction des munitions destinées aux occupants. De telles omissions étaient classiques

Pour plus d'informations, lire l'article de Claude Delasselle et Thierry Roblin, « 7 octobre 1943 : sabotage d'un train de munitions allemand à Pontigny » et *La résistance dans l'Yonne*, CD-ROM de l'ARORY, 2004.

Le déboulonnement d'un rail le 8 mars 1944 a provoqué le déraillement d'un train de messagerie allant de Lyon à Paris entre Saint-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne ; ce sabotage avait vraisemblablement pour but une interruption du trafic, ce qui eut lieu effectivement, malgré un premier rapport peu alarmiste du commissaire divisionnaire qui dirigeait la police de sûreté de Dijon. Ce déraillement a provoqué la mort d'un orfèvre lyonnais : le train était composé surtout de wagons messagerie et de wagons postaux, mais aussi d'un wagon-lit. On peut remarquer que là encore un plan des lieux de l'accident a été réalisé (cf. annexe 2.b.).

Annexe 2.a. : La plaque commémorative en l'honneur de Louis Riglet érigée à Auxerre place de la gare



Annexe 2.b. : Le déraillement d'un train à proximité de Saint-Julien du Sault

* Procès-verbal dressé par la gendarmerie le 8 mars 1944

Légion de BOURGOGNE
Compagnie de l'Yonne
Section de Joigny
Brigade de SAINT-JULIEN-DU-SAULT
N° 98
du 8 Mars 1944
PROCÈS-VERBAL
CONSTATANT un
accident de che-
min de fer, sur-
venu au train N°
4122 sur la ligne
PARIS-MARSEILLE,
au km. 133,340.
Dégâts matériels.
Un seul blessé.
CAUSES: sabotage.

Rédigé et dactylographié par le C.B. Taupin
GENDARMERIE NATIONALE
Ce jourd'hui, neuf Mars, mil-neuf cent-quarante-
quatre, à quinze heures,
Nous, soussignés, TAUPIN, Lucien, M.D.L. Chef
et CAILLERETZ, Albert
et VELY, Maurice,
gendarmes à la résidence de SAINT-JULIEN-DU-SAULT,
département de l'Yonne, revêtus de notre uniforme
et conformément aux ordres de nos chefs, certifions
ce qui suit:
Le 8 Mars 1944 à 5 h 45 sur avis téléphonique du
chef de gare de SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne) à
5 h 35, au sujet du déraillement d'un train de mes-
sagerie, survenu entre St-Julien-du-Sault et Ville-
neuve-sur-Yonne, nous sommes rendus sur les lieux
et avons reçu les déclarations et fait les constatations
suivantes:

CONSTATATIONS

L'accident s'est produit au point kilométrique
N°133,340, dans une tranchée bordée de talus, hauts
d'environ 8 à 10 mètres, à environ 1200 mètres de
la gare de St-Julien-du-Sault (direction de Paris).
A notre arrivée nous constatons qu'un seul vo-
yageur est blessé, il s'agit de monsieur TERRAIN,
Jean-Marie, né le 12 Mars 1898 à LYON (Rhône), or-
fèvre au dit lieu, 6 Grande rue St. Clair; celui-ci,
après examen du docteur MENIER a été transporté
à l'hôpital à JOIGNY.

Le train accidenté, qui porte le N°4122 a 14 wa-
gons plus ou moins détériorés, parmi ce matériel,
se trouvent: 3 wagons postaux, 2 de voyageurs, 1
wagon lit et 8 de messagerie. Les dégâts subis
par ce matériel, se chiffre comme suit:

3 wagons postaux: 1°-N°45570, est sorti des voies,
n'a subi aucun dommage.
2°-N°45573, est couché sur le côté droit, légèrem-
ent endommagé.
3°-N°45569, est couché sur le côté droit, n'a subi
que peu de dégâts.
2 wagons voyageurs: 1°-N°19371, est couché sur le
côté droit, sérieusement endommagé.
2°-N°19717, est couché sur le côté droit et est
très sérieusement endommagé.
1 Wagon-lit: N°3617, est couché sur le côté droit
n'a presque pas subi de dégâts.
8 Wagons messagerie: 1°-N°3935, est sorti des voies
n'a subi aucun dommage.
2°-N°199638, sorti des voies, n'a subi aucun dom-
mage.
3°-N°172194, est sorti des voies, sans dommage.
4°-40750, sorti des voies, est légèrement endom-
magé.
5°-N°illisible, est complètement hors d'usage

2° EXPEDITION
Ter Bureau
A Auxerre
Mars 1944
Vu, transmis par le Chef d'Escadron Collin, la Cie.
à M. le Préfet de l'Yonne à Auxerre (2e Division)

PRÉFECTURE DE JOIGNY

6°- N°29617, couché sur la voie V.2.R., est complètement
détérioré.
7°- N°119910, est complètement détérioré; ainsi que le N°
47916.
Parmi les wagons détériorés, deux transportaient diverses
marchandises, lesquelles ne semblent pas avoir énormément
souffert et la majeure partie de celles-ci pourra être récu-
pérée.
La ligne de S.N.E.F. est formée de 4 voies, 3 sont obstruées
se sont les V.2.L. - V.2.R. et V.I.L. (voir croquis). La voie
V.I.L. n'a subi aucun dégât; la voie V.2.R. est soulevée et
tordue sur environ 100 mètres. Par contre, la voie V.2.L., sur
laquelle circulait le train accidenté est complètement déte-
riorée sur une longueur de 237 mètres.
Sur la piste située en bordure de la voie V.2.L., il a été
découvert 2 éclisses, 4 boulons et 64 tire-fond, le tout porte
des traces récentes de déboulonnage.
Aucune clé ou outillage quelconque n'a été découvert sur
les lieux.
A partir de 7 heures des équipes de secours se sont rendues
sur les lieux et ont commencé le déblaiement.

-----TEMOIN-----

A 9 heures WEGENER, Charles, 39 ans, élève mécanicien au dépôt
de PARIS, demeurant 6 rue de Chaligny à PARIS (12°).
"J'ai quitté la gare de Laroche-Migennes avec le train 4122,
"ce jour 8 Mars 1944 à 4 h 45. Mon premier arrêt devait être
"SENS. Je venais de passer la gare de St-Julien-du-Sault, tous
"les signaux fonctionnaient normalement, c'est-à-dire que la
"voie était complètement libre. A 5 h 07, arrivé au kilomètre
"133,340, j'ai ressenti un choc formidable; malgré ceci, j'ai
"continué à rouler bien qu'ayant donné un coup de frein et
"pris toutes les précautions utiles pour ralentir et arrêter
"car, je m'étais rendu compte que le train venait de dérailler.
"A l'aide de coups de sifflets réglementaires, j'ai demandé
"la couverture du train et me suis rendu en queue de ce der-
"nier pour m'assurer que le chef de train était parti couvrir
"l'arrière, puis je me suis rendu à l'avant pour ouvrir les
"voies obstruées.
"La machine ainsi que le tender n'ont subi pour ainsi dire
"aucun dégât.
"Le temps était très clair et je n'ai aperçu aucune person-
"ne à proximité des voies avant le déraillement."
Lecture faite persiste et signe.

-----TEMOIN-----

A 9 H 45 DUBOIS, Joseph, 48 ans, brigadier à la gare des voies
de communication, brigade N°685 à St-Julien-du-Sault (Yonne)
demeurant à Joigny (Yonne).
"L'endroit où s'est produit l'accident de chemin de fer, c'est
"à dire au kilomètre 133,340, fait partie de mon secteur. C'est
"donc moi qui est chargé de la répartition des horaires des
"services de mes gardes. La dernière patrouille qui est pas-
"sée le plus à proximité de l'endroit où s'est produit le
"déraillement est la gare de St-Julien-du-Sault, distante de
"1 km 200 et ceci vers 4 h 30. Il n'y a donc eu aucun service

"de nuit de commandé à l'endroit où s'est produit l'accident
 " D'autre part, le service de garde est assuré par des requis
 civils (permanents), qui ont leur poste de commandement en
 "gare de St-Julien-du-Sault, ceux-ci sont tenus de patrouiller
 "à un kilomètre de chaque côté de la gare."
 Signé.

TÉMOIN

A 11 h 00 ALLARD, Georges, 39 ans, requis permanent pour la
 garde des voies de communication, demeurant à Saint-Julien-
 du-Sault (Yonne).

"Ce matin 8 Mars 1944 en compagnie de BRESSET, René, également
 "requis auxiliaire, entre 2 et 4 h 30, j'ai effectué une pa-
 "trouille sur la voie ferrée de la S.N.C.F. en direction de
 "Villeneuve-sur-Yonne. J'ai donc passé à proximité de l'endroit
 "où a eu lieu le déraillement une première fois vers 3 h 00,
 "et une seconde fois au retour vers 3 h 15. Pas plus à l'aller
 "qu'au retour je n'ai constaté aucun incident ou remarqué
 "la présence d'aucun individu sur la voie ferrée. Aussi bien
 "à l'aller qu'au retour, nous avons suivi la piste opposée
 "au rail saboté car, les consignes qui nous régissent pres-
 "crivent cet itinéraire.
 "Normalement, notre service devait se terminer au pont d'Ar-
 "meau, c'est-à-dire au km 133,560, mais sachant que la patrouil-
 "le qui devait venir de Villeneuve-sur-Yonne, ne pourrait le
 "faire suite de maladie d'un titulaire, nous avons cru de no-
 "tre devoir d'aller un peu plus loin, c'est-à-dire jusqu'au
 "km 133,100."
 Signé.

TÉMOIN

A 12 h 00 BRESSET, René, 38 ans, requis permanent à la brigade
 des gardes de communications N°685 à Saint-Julien-du-Sault
 (Yonne), demeurant au dit lieu rue Notre Dame.

"Le 8 Mars 1944 en compagnie de ALLARD, Georges, j'ai effectué
 "une patrouille sur la voie ferrée, en direction de Villeneu-
 "ve-sur-Yonne. Nous avons quitté notre poste à 2 h 00 et y
 "sommes rentrés à 4 h 30. Nous avons passé à l'endroit, où s'est
 "produit l'accident de chemin de fer, une première fois
 "vers 3 h 00 et une seconde vers 3 h 15. Au cours de ces deux
 "services, nous n'avons absolument rien remarqué d'anormal et
 "n'avons vu aucun individu sur la voie ferrée, pas plus qu'à
 "ses abords."
 Signé.

Le 8-3-44 vers 20 heures une grue de 45 tonnes du dépôt de
 VIERZON s'est rendue sur les lieux et le 9 vers 9 heures, une
 seconde de 50 tonnes du dépôt d'AVIGNON, s'est également ren-
 due sur place.

Le 10 au début de la matinée, le trafic était normalement
 rétabli sur les quatre voies.

En raison de l'heure à laquelle s'est produit ce déraille-
 ment, il ne nous a pas été possible de découvrir un témoin
 oculaire ou un renseignement positif qui puisse aider à
 l'identification des criminels.

Le chef de train, du convoi accidenté, M. CHAMPENOIS, du dépôt

de LAROCHE-MIGENNES, ayant quitté les lieux avec la partie
 du train indemne, n'a pu être entendu, nous transmettons donc
 notre P.Val au commandant de la brigade à MIGENNES, pour
 continuation d'enquête.

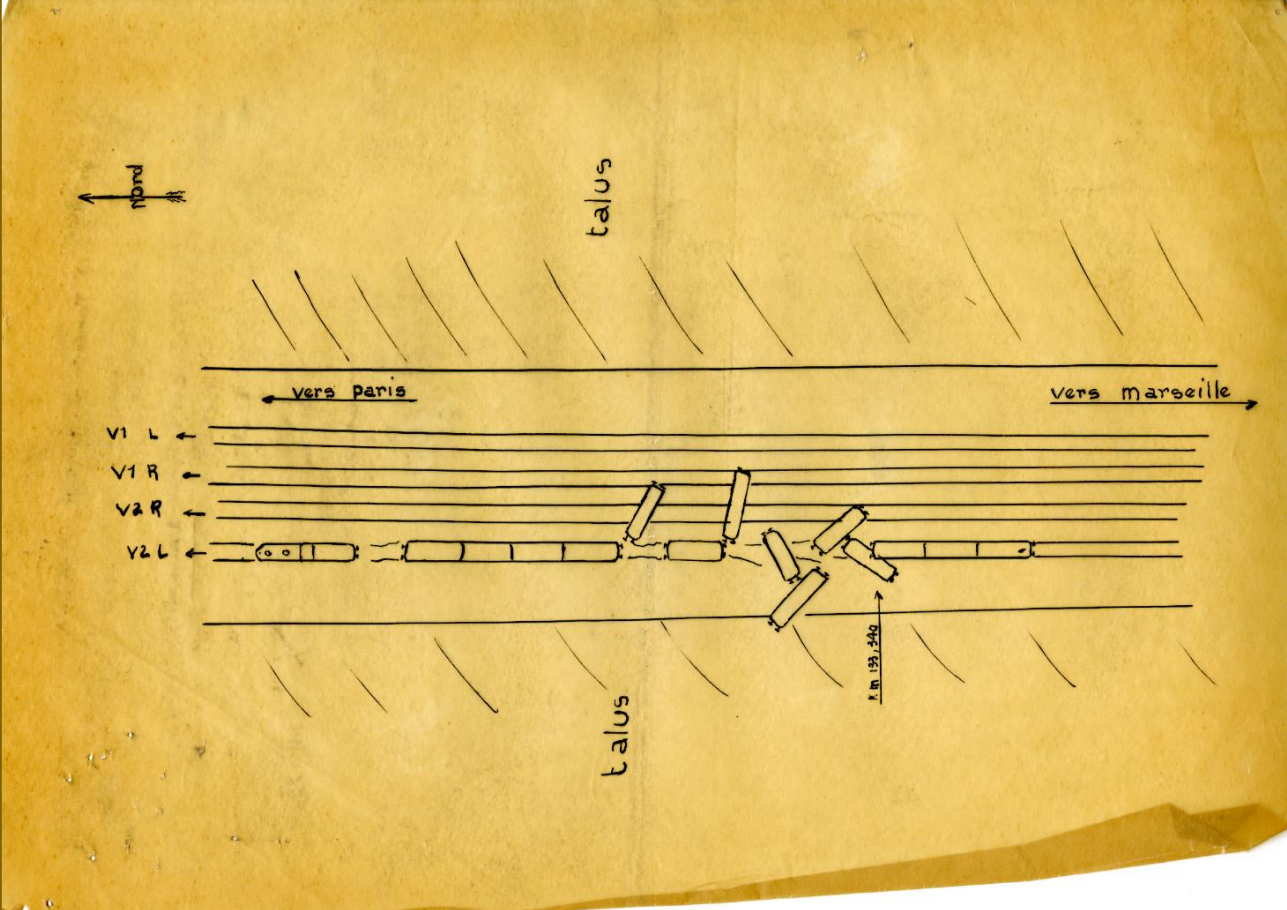
Ce fait constituant une infraction à l'article 16 de la
 loi du 15 Juillet 1845, nous en dressons procès verbal.

Trois expéditions

- (la première, à M. le procureur de la République
à Joigny.
- (la deuxième, par la voie hiérarchique, à M.
le Préfet de l'Yonne à AUXERRE (deuxième Di-
vision, 1er Bureau).
- (la troisième à nos chefs.

teley. *Beatty* *Joigny*

N° 2726. / 3. Transmis par le Capitaine POIRET
 Commandant le ...
 Au Chef de ... de la Compagnie
 de l'Yonne
 Joigny, le 16 Mars 1944
 Pour Ordre
 L'Adjudant ...
 chargé de ...



Arch. dép. Yonne, 1 W 109 (8 mars 1944)
 Archives départementales de l'Yonne – Service éducatif
 Concours national de la Résistance et de la Déportation

* Note du commissaire divisionnaire de Dijon aux autorités de Vichy le 9 mars 1944

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 SECTION GÉNÉRALE
 de la POLICE GÉNÉRALE
 SERVICE RÉGIONAL de la POLICE
 de SÛRETÉ de DIJON

Dijon, le 9 Mars 1944

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
 Chef du Service Régional de la
 Police de Sûreté de Dijon -

J.L. - N°991 M.A. à Monsieur le DIRECTEUR des SE
 VICES de la POLICE de SÛRETÉ
 (Sous-Direction des Affaires Po
 litiques) à Vichy -

J'ai l'honneur de vous faire
 connaître que je viens d'être avisé d'un
 acte de sabotage commis le 8 Mars 1944,
 à 5 heures 05, au P.K. 157.400 de la ligne
 Paris-Lyon, sur le territoire de la commu
 ne de SAINT-JULIEN DU SAULT (Yonne).

Quatorze wagons d'un train
 circulant à cet endroit sont sortis des
 voies par suite du déboulonnement d'un
 rail.

Il y a un blessé léger.

Les dégâts matériels sont
 peu importants et la circulation est in
 terrompue pour 8 heures environ.

Notre service procède à une
 enquête et je ne manquerais pas de vous
 tenir informé.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
 Chef du Service Régional

Ampliations- J.R. Dutheil

MM. L'Intendant Régional de Police de Dijon -
 Le Préfet de l'Yonne (Cabinet) à Auxerre -
 Le Procureur d'Etat à Sens -
 Le Commissaire Divisionnaire délégué à Paris -
 Le Commissaire Divisionnaire, Chef du Service
 des Renseignements Généraux à Dijon -
 Archives -

Arch. dép. Yonne, 1 W 109 (9 mars 1944)

* Procès-verbal dressé par la gendarmerie le 11 mars 1944 qui indique le décès de la personne blessée lors du déraillement

Légion de
BOURGOGNE

Compagnie de
l'Yonne

Section de
Joigny

Brigade de
St-Julien-du-
Sault

N°99
du II-3-1944

PROCES-VERBAL
de renseignements
complémentaires
sur accident de
chemin de fer
survenu au train
N°4122 à St.Ju
lien-du-Sault, le
8-3-1944.

EXPEDITION

Rédigé et dactylographié par le C.E.Taupin

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jourd'hui, Onze mars mil neuf cent-quarante-
 quatre, à onze heures 30'

Nous, soussigné, TAUPIN, Lucien, Maréchal des logis
 chef, à la résidence de SAINT-JULIEN-DU-SAULT, dé
 partement de l'Yonne, revêtu de notre uniforme et
 conformément aux ordres de nos chefs, certifions
 ce qui suit:

Le 11 Mars 1944 à 10 heures 30, effectuant une
 visite en gare et pour faire suite au procès-ver
 bal N°98 de notre brigade du 8 Mars 1944, relatif
 à l'accident de chemin de fer survenu au train
 N°4122 à Saint-Julien-du-Sault, le 8 courant à
 5 h 07, suite de sabotage; avons reçu la déclara
 tion suivante:

A 10 h 35 M. DURAND, Henri, 55 ans, chef de gare à
 SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne).

"M. TERRIN, Jean-Marie, blessé au cours de l'acci
 dent de chemin de fer survenu au train 4122 le
 8 Mars 1944 à 5 h 07, est décédé le 9 courant à
 24 heures à l'hôpital à JOIGNY, suite d'une frac
 ture bi-latérale du bassin, de l'écèlement de
 la vessie et de grosses contusions abdominales."

Signé.

Ce procès-verbal est établi pour faire suite
 au P.V. N°98 du 8-3-1944, dressé pour infraction
 à l'article 16 de la loi du 15 Juillet 1845.

Trois expéditions
 (la première, à M. le Procureur
 de la République à Joigny.
 (la 2° à M. le Préfet de l'Yonne
 à AUXERRE (V.H.) 2° Division,
 (1er Bureau).
 (la 3° à nos chefs.

IDENTITE de la VICTIME

TERRIN, Jean-Marie, né le 12 Mars 1898 à LYON,
 (Rhône) 2° arrondissement, orfèvre au dit lieu, N°6
 rue Saint Clair-Calvire, marié, deux enfants.

Vu et transmis par le chef d'Escadron FOUREN
 Cdt. la Compagnie à M. le Préfet de l'Yonne à
 AUXERRE (2° Division), (1er Bureau)
 Auxerre, le 11 Mars 1944

N° 227 A. Transmis par la Capitaine POUREN
 Commandant la Section

Au Chef d'Escadron Commandant la Compagnie
 de l'Yonne

Joigny, le 11 Mars 1944.

AUXERRE

SECTION DE JOIGNY

Arch. dép. Yonne, 1 W 109 (11 mars 1944)

Des sabotages de lignes téléphoniques et leurs conséquences pour la population

Un peu moins connus, mais très fréquents, étaient les sabotages de lignes téléphoniques afin d'empêcher les occupants de communiquer entre eux ou avec les autorités françaises.

* Décision prise par la *Feldkommandantur* à la suite du sabotage d'une ligne téléphonique allemande entre Pourrain et Escamps, le 6 mars 1941 (version en français et version en allemand)

Feldkommandantur 509
Section I c

N° 682
St 204
Auxerre, le 6 Mars 1941

à Monsieur le Préfet de l'Yonne
AUXERRE

Objet : Acte de sabotage sur une ligne téléphonique allemande, le 3 Mars 1941.

Je m'en réfère à ma lettre du 5 Mars et je vous signale qu'il résulte de l'enquête à laquelle nous avons procédé, qu'il s'agit notamment d'un acte de sabotage.

Il est dans l'intérêt de l'administration française d'en trouver l'auteur, et provisoirement nous organisons les prescriptions suivantes valables pour une durée de 14 jours pour les communes de Pourrain et d'Escamps.

- 1°) à partir du 7 Mars à midi, l'heure d'interdiction pour la population française de ces communes, est fixée à 20 H.
- 2°) Les restaurants se trouvant dans ces communes fermeront à 18 H.
- 3°) Les maires des communes assureront la surveillance de toutes les lignes téléphoniques allemandes à l'intérieur des territoires de ces communes. Les sentinelles nécessaires seront prélevées parmi la population civile.
- 4°) Ces mesures sont valables jusqu'au 21 Mars à midi.

Si pendant ce temps, l'auteur n'avait pu être déterminé, on prendra des mesures plus sévères contre ces communes.

Transmis aux maires de
Pourrain & Escamps,
C^{te} de Sancerre, etc.
Spécial le 7 MARS 1941
Les maires et le C^{te} de Sancerre ont
été avisés par téléphone seulement.

Le Feldkommandant
signé : X
Major.

Feldkommandantur 509
Abt. Ic

Auxerre, den 6.3.1941

An den Herrn Frärfekten des Departements de L'Yonne
in Auxerre

Betr.: Sabotageakt an einer deutschen Fernsprechleitung am 3.3.1941.

Ich nehme Bezug auf mein Schreiben vom 5. März und teile Ihnen mit, dass es sich nach den angestellten Ermittlungen um einen offensichtlichen Sabotageakt handelt.

Es liegt im Interesse der französischen Verwaltung, den Täter ausfindig zu machen und es wird zunächst auf die Dauer von 14 Tagen folgendes für die Gemeinden in Pourrain und Escamps angeordnet:

- 1.) Ab 7. März mittags 12 Uhr beginnt die Sperrzeit für die französische Bevölkerung dieser Gemeinden um 20 Uhr.
- 2.) Die in den Gemeinden befindlichen Gastwirtschaften schliessen um 18 Uhr.
- 3.) Die Bürgermeister der Gemeinden sorgen für die Bewachung sämtlicher deutscher Fernsprechleitungen innerhalb dieser Gemeindebezirke. Die hierzu erforderlichen Bewachungsposten sind aus der französischen Zivilbevölkerung zu stellen.
- 4.) Diese Massnahmen sind bis zum 21. März mittags 12 Uhr durchzuführen.

Sollte während dieser Zeit der Täter nicht ermittelt werden, so werden schärfere Massnahmen gegen die Gemeinden durchgeführt.

Der Feldkommandant
I. V.
Major

Arch. dép. Yonne, 1 W 96 (6 mars 1941)

Ces sabotages nécessitaient nettement moins de matériel, d'hommes et de préparation que le sabotage d'une voie ferrée ou d'une écluse mais ils gênaient l'occupant qui prenait souvent des mesures de rétorsion envers la population dans l'espoir que les coupables se dénoncent. C'est ce que fit le *Feldkommandant* d'Auxerre en mars 1941 après le sabotage d'une ligne : il imposa un couvre-feu à partir de 20 h à Pourrain et Escamps, la fermeture des restaurants à partir de 18 h et l'organisation d'une surveillance des lignes téléphoniques allemandes par les maires ; ces mesures furent prises pour une durée de deux semaines à l'issue desquelles des mesures plus sévères pourraient être prises si l'auteur du sabotage n'était pas identifié ; les mesures prises un mois plus tard après le sabotage d'une ligne téléphonique allemande entre Aillant et Poilly-sur-Tholon et d'une autre à l'aérodrome d'Auxerre sont similaires ; les mesures alors prises par la *Feldkommandantur* ont même été publiées par le journal local, *Le Bourguignon*, d'abord par un « papillon » ajouté en *Une* puis par un article le lendemain ; la levée des sanctions, pour célébrer la victoire de l'Axe dans les Balkans, y est aussi annoncée quelques jours plus tard (cf. annexes 3.a.).

Deux ans plus tard, à la suite du sabotage d'un réseau de vingt lignes téléphoniques allemandes à Villeneuve-Saint-Salves et Montigny la-Resle dans la nuit du 17 au 18 mars 1943 – dix-sept fils ont été sectionnés à un endroit, 20 à un autre et un nombre indéterminé en un troisième lieu –, les autorités allemandes ont imposé à la population des communes concernées de garder le réseau « toutes les nuits de 19 heures au lendemain 7 heures » (cf. annexe 3.b.)

Annexe 3.a. : Le sabotage d'une ligne téléphonique allemande à l'aérodrome d'Auxerre

* Décision de la Feldkommandantur à la suite du sabotage d'une ligne téléphonique entre Aillant et Poilly-sur-Tholon et d'une autre à l'aérodrome d'Auxerre (versions en français et en allemand)

Feldkommandantur 509
Abt. I C

Auxerre, le 5 Avril 1941

à Messieurs les Maires des communes
d'AILLANT et de POILLY-sur-Tholon

Les 2 et 4 Avril 1941,
Un câble téléphonique de l'armée allemande a été sectionné dans les communes d'AILLANT et de POILLY. Il a été établi qu'il s'agit manifestement d'un acte de sabotage.

En conséquence, j'ordonne ce qui suit pour les communes d'Aillant et de Poilly.

A partir du 6 Avril 1941, l'interdiction de circuler prendra effet à partir de 20 H. jusqu'à 5 H. du matin.

Le dimanche, l'interdiction entrera en vigueur à partir de 13 H.

Le Standortkommandant d'Aillant pourra tenir ouvert, pendant la durée d'application de cette mesure, un restaurant dans la commune d'Aillant pour l'armée allemande, jusqu'à l'heure de fermeture habituelle.

Les communes d'AILLANT et de POILLY ont reçu l'ordre du Standortkommandant d'Aillant de placer des postes de gardes civils pour la garde de câble téléphonique pendant la durée d'application.

Cette mesure prendra fin le 20 Avril 1941 à 5 Heures du matin.

Au cas où entre temps les circonstances de sabotage seraient complètement élucidées, je me réserve d'avancer la date à laquelle ces mesures prendront fin.

Le Feldkommandant,
Colonel RINGE.

Feldkommandantur 509
Abt. I c

Auxerre, den 5. April 1941

An die Bürgermeister der Gemeinden
Aillant und Poilly.

Am 2. beziehungsweise am 4. April 1941 sind in der Nähe dieser Gemeinden Fernsprechkabel der deutschen Wehrmacht durchschnitten worden. Es ist festgestellt worden, dass es sich um einen offensichtlichen Sabotageakt handelt.

Ich ordne daher für die Gemeinden Aillant und Poilly folgendes an :

Vom 6. April 1941 ab, beginnt die Sperrzeit für die Gemeinden Aillant und Poilly um 20 Uhr und endet um 5 Uhr morgens.

An Sonntagen beginnt die Sperrzeit bereits um 13 Uhr.

Der Standortkommandant von Aillant hat das Recht ein Restaurant in der Gemeinde Aillant während der Dauer dieser Massnahmen für die deutsche Wehrmacht bis zur üblichen Polizeistunde offenzulassen.

Die Gemeinde Aillant und Poilly hat nach Anweisung des Standortkommandanten von Aillant aus der Zivilbevölkerung Posten für die Bewachung der Fernsprechkabel für die Dauer dieser Massnahmen zu stellen.

Diese Massnahme endet am 20. April 1941 morgens um 5 Uhr.

Sollte während dieser Zeit der Sabotagefall restlos aufgeklärt sein, so behalte ich mir vor, diese Massnahmen vorzeitig aufzuheben.

F. d. R.
Hauptmann

Im Entwurf gezeichnet:
Der Feldkommandant
R i n g e
O b e r s t

Der Präfektur zur Kenntnis.

Arch. dép. Yonne, 1 W 96 (5 avril 1941)

Feldkommandantur 509
Abt. Z C

Auxerre, le 5 Avril 1941.

au Maire de la Ville d'AUXERRE.

Le 4 Avril, un câble téléphonique de l'Armée allemande a été coupé sur l'Aérodrome d'Auxerre et quelques heures plus tard un tronçon du même câble a disparu. Etant donné qu'il s'agit manifestement d'un acte de sabotage, les ordres suivants ont été édictés pour la population civile:

A partir du 6 Avril 1941, l'heure du couvre-feu pour la population civile de la Ville d'Auxerre est fixée à 20 Heures. L'interdiction de circuler prendra fin à 5 Heures du matin.

Le Dimanche, l'interdiction de circuler entrera en vigueur dès 13 Heures.

Les cafés et restaurants français fermeront en semaine à 18 Heures, le dimanche à 13 Heures.

Les Restaurants des Hôtels de l'Epée et de la Fontaine, ainsi que le Grand Casino seront ouverts jusqu'à l'heure habituelle pour l'Armée allemande.

Ces mesures prendront fin le 20 Avril 1941 à 5 Heures du matin.

Au cas où entre temps les circonstances de sabotage seraient complètement élucidées, je me réserve d'avancer la date à laquelle ces mesures prendront fin.

Le Feldkommandant,
Colonel RINGE.

Feldkommandantur 509
Abt. I c

Auxerre, den 5. April 1941

An den Bürgermeister der Stadt
Auxerre

Am 4. April dieses Jahres ist ein Fernsprechkabel der deutschen Wehrmacht auf dem Flugplatz von Auxerre durchschnitten und einige Stunden später aus demselben Kabel ein Stück herausgeschnitten worden. Da offensichtlich ein Sabotageakt vorliegt, wird folgendes für die Zivilbevölkerung angeordnet :

Vom 6. April 1941 ab, beginnt die Sperrzeit für die Zivilbevölkerung der Gemeinde Auxerre um 20 Uhr und endet um 5 Uhr morgens.

An Sonntagen beginnt die Sperrzeit bereits um 13 Uhr.

Die französischen Restaurants und Cafés schliessen Wochentags um 18 Uhr, Sonntags um 13. Uhr.

Für die deutsche Wehrmacht bleiben bis zur üblichen Polizeistunde die Restaurants des Hotels L'Epée und La Fontaine sowie das Grand Casino geöffnet.

Diese Massnahme endet am 20. April 1941 morgens um 5 Uhr.

Sollte während dieser Zeit der Sabotagefall restlos aufgeklärt sein, so behalte ich mir vor, diese Massnahmen vorzeitig aufzuheben.

F. d. R.
Hauptmann

Im Entwurf gezeichnet:
Der Feldkommandant
R i n g e
O b e r s t

Der Präfektur zur Kenntnis.

Arch. dép. Yonne, 1 W 96 (5 avril 1941)

* Citation dans *Le Bourguignon* des mesures prises par la *Feldkommandantur* à la suite du sabotage de lignes téléphoniques allemandes entre Aillant et Poilly-sur-Tholon et à l'aérodrome d'Auxerre (6, 8 et 11 avril 1941)

La Préfecture nous communique :
Auxerre, le 5 Avril 1941.

ORDRE DE LA FELDKOMMANDANTUR 509

Le 4 avril, un câble téléphonique de l'Armée allemande a été coupé sur l'Aérodrome d'Auxerre et quelques heures plus tard un tronçon du même câble a disparu. Etant donné qu'il s'agit manifestement d'un acte de sabotage, les ordres suivants ont été édictés pour la population civile :

A partir du 6 avril 1941, l'heure du couvre-feu pour la population civile de la ville d'Auxerre, est fixée à 20 heures. L'interdiction de circuler prendra fin à 5 heures du matin.

Le dimanche, l'interdiction de circuler entrera en vigueur dès 13 heures.

Les cafés et restaurants français fermeront en semaine à 18 heures, le dimanche à 13 heures.

Les restaurants des Hôtels de l'Épée et de la Fontaine, ainsi que le Grand Casino, seront ouverts jusqu'à l'heure habituelle pour l'Armée allemande.

Ces mesures prendront fin le 20 avril 1941, à 5 heures du matin.

Au cas où entre temps, les circonstances de sabotage seraient complètement élucidées, je me réserve d'avancer la date à laquelle ces mesures prendront fin.

Le Feldkommandant, Colonel RINGE.

* DERNIÈRE ÉDITION *

BOURGUIGNON

Journal Régional d'Informations

(B)

TARIF DES ABONNEMENTS

Yonne et Département limitrophes :
1 an : 120 francs ; 6 mois : 64 francs ;
3 mois : 34 francs.

Pays et autres Départements :
1 an : 150 francs ; 6 mois : 80 francs ;
3 mois : 37 francs.

Compte chèques postaux 38-58 2150

DIMANCHE 6 AVRIL 1941

DEUX DECISIONS de la Feldkommandantur 509

A la suite d'actes de sabotage commis à Auxerre et à Aillant et Poilly-sur-Tholon

ORDRE DE LA FELDKOMMANDANTUR 509

Auxerre, le 5 avril 1941.

AU MAIRE DE LA VILLE D'AUXERRE,

Le 4 avril, un câble téléphonique de l'Armée allemande a été coupé sur l'Aérodrome d'Auxerre et quelques heures plus tard un tronçon du même câble a disparu. Etant donné qu'il s'agit manifestement d'un acte de sabotage, les ordres suivants ont été édictés pour la population civile :

A partir du 6 avril 1941, l'heure du couvre-feu pour la population civile de la ville d'Auxerre, est fixée à 20 heures. L'interdiction de circuler prendra fin à 5 heures du matin.

Le dimanche, l'interdiction de circuler entrera en vigueur dès 13 heures.

Les cafés et restaurants français fermeront en semaine à 18 heures, le dimanche à 13 heures.

Les restaurants des Hôtels de l'Épée et de la Fontaine, ainsi que le Grand Casino, seront ouverts jusqu'à l'heure habituelle pour l'Armée allemande.

Ces mesures prendront fin le 20 avril 1941, à 5 heures du matin.

Au cas où entre temps, les circonstances de sabotage seraient complètement élucidées, je me réserve d'avancer la date à laquelle ces mesures prendront fin.

Le Feldkommandant, Colonel RINGE.

ORDRE DE LA FELDKOMMANDANTUR 509

Auxerre, le 5 avril 1941.

**A MM. LES MAIRES DES COMMUNES
D'AILLANT ET DE POILLY-SUR-THOLON**

Les 2 et 4 avril 1941,
Un câble téléphonique de l'armée allemande a été sectionné dans les communes d'AILLANT et de POILLY. Il a été établi qu'il s'agit manifestement d'un acte de sabotage.

En conséquence, j'ordonne ce qui suit pour les communes d'Aillant et de Poilly :

A partir du 6 avril 1941, l'interdiction de circuler prendra effet à partir de 20 heures jusqu'à 5 heures du matin.

Le dimanche, l'interdiction entrera en vigueur à partir de 13 heures.

La Standortkommandantur d'Aillant pourra tenir ouvert, pendant la durée d'application de cette mesure, un restaurant dans la commune d'Aillant pour l'armée allemande, jusqu'à l'heure de fermeture habituelle.

Les communes d'Aillant et de Poilly ont reçu l'ordre du Standortkommandant d'Aillant de placer des postes de gardes civils pour la garde du câble téléphonique pendant la durée d'application.

Cette mesure prendra fin le 20 avril 1941, à 5 heures du matin.

Au cas où entre temps les circonstances de sabotage seraient complètement élucidées, je me réserve d'avancer la date à laquelle ces mesures prendront fin.

Le Feldkommandant, Colonel RINGE.

Une décision
de la Feldkommandantur 509

.....

Les sanctions frappant Auxerre, Aillant, Poilly-sur-Tholon et Asquins SONT LEVEES

A partir du vendredi 11 avril

Bekanntmachung

Aus Anlass des siegreichen Vorgehens der deutschen Truppen auf dem Balkan und in Anbetracht der guten Haltung der Bevölkerung sehe ich mich veranlasst, die gegen die Gemeinden Auxerre, Aillant, Poilly und Asquins getroffenen Massnahmen mit Wirkung von Freitag, dem 11. April 1941, aufzuheben.

Fuer den Feldkommandanten
Im Auftrage
BREUNING,
Hauptmann.

Avis

En raison de l'offensive victorieuse des troupes allemandes dans les Balkans et en considération de la bonne tenue de la population civile, j'ai décidé de lever les sanctions appliquées contre les communes d'Auxerre, Aillant, Poilly et Asquins, ceci à partir du vendredi 11 avril 1941.

De la part du Feldkommandant
BREUNING,
Capitaine.

Arch. dép. Yonne, PER 1013-44 (6, 8 et 11 avril 1941)

Archives départementales de l'Yonne – Service éducatif
Concours national de la Résistance et de la Déportation

Annexe 3.b. : Rapport du préfet sur le sabotage d'une ligne téléphonique allemande à Villeneuve-Saint-Salves et Montigny-la-Resle et sur les décisions prises par les autorités allemandes suite à ce sabotage

20 Mars 3.

RR/MP

Objet : Informations générales

Comme suite à mon rapport d'informations générales du 18 Mars par lequel je vous signalais qu'un acte de sabotage avait été à nouveau commis sur la ligne téléphonique allemande traversant les communes de VILLENEUVE-ST-SALVES et MONTIGNY-LA-RESLE, j'ai l'honneur de vous donner ci-après les précisions qui viennent de me parvenir.

Dans la nuit du 17 au 18 mars, un réseau téléphonique allemand comprenant 20 lignes a été sectionné en trois endroits différents sur le territoire des communes de Villeneuve-St-Salves et Montigny-la-Resle, à proximité de la route nationale N° 77.

La brigade de Ligny-le-Château a été avisée le 18 à 7 h 45 par le Maire de Montigny-la-Resle de l'acte de sabotage commis par le territoire de la commune, à 150 m à l'est du hameau du ru Bouilly, à 50 m de la route nationale 77, à hauteur du kilomètre 45, dans un champ labouré et roulé. 17 des fils ont été sectionnés à la pince de part et d'autre des poteaux où ont opéré le ou les auteurs de l'attentat. Deux des trois traverses supportant les fils ont été déboulonnées et emportées; des débris d'isolateurs en verre sont au pied du poteau. Un morceau de chambre à air forçant manchon et destiné vraisemblablement à isoler la pince utilisée a été trouvé près du poteau.

Au cours des constatations, la brigade a été informée que deux autres coupures avaient été découvertes.

L'une dans un pré au lieu dit "le pas de Montionné" commune de Villeneuve-St-Salves à 150 m au nord de la route nationale 77 à hauteur du kilomètre 43. Les 20 fils ont été sectionnés à part et d'autre des isolateurs. Trois fils ont disparu sur une portée, soit 50 m environ. Le poteau a été escaladé à l'aide de griffes. Des traces de terre ne remarquant sur un isolateur.

L'autre coupure a été faite au lieu dit "La Pingotte" commune de Villeneuve-St-Salves à 200 m environ de la route

.....

DÉSIGNATION DU LOCAL :

77 et à 150 mètres de la demeure du garde particulier de M. MAES, maire de la commune. Les fils ont été coupés de part et d'autre des isolateurs.

Le capitaine de gendarmerie s'est immédiatement rendu sur les lieux ainsi que le chef de la Sicherheitspolizei d'Auxerre le Feldkommandant, le capitaine du service des transmissions, le Commissaire aux Renseignements généraux et l'inspecteur français du service téléphonique.

A titre de sanction, l'autorité allemande a exigé que la garde par les habitants des communes traversées par la ligne téléphonique détériorée soit assurée toutes les nuits de 19 heures au lendemain 7 heures.

- J'ai l'honneur de vous rendre compte également que ces derniers jours un certain nombre de cartes interzones ont été remises à la poste de SERS. Elles portent au recto comme expéditeur le nom de "de Gaulle" à Londres comme destinataires un nom et une adresse quelconques. Au verso, un dessin représente un cercueil et le chiffre 1948.

Ces cartes ont été saisies.

Le Préfet,

DÉSIGNATION DU LOCAL :

Arch. dép. Yonne, 1 W 29 (20 mars 1943)

Des sabotages de matériel agricole

Encore moins connus sont les sabotages de matériel agricole, nombreux dans l'Yonne, département agricole où les réquisitions furent importantes. Ces sabotages avaient en effet pour but de limiter les départs de fourrage, de grains... au profit de l'occupant. Les batteuses et les presses à fourrage étaient les machines les plus visées afin de fortement ralentir les opérations de battage et de réquisition de grain, de paille et de fourrage.

* Rapport de la gendarmerie aux autorités françaises et allemandes à propos du sabotage d'une presse à fourrage en gare de Tonnerre le 13 octobre 1943

Gendarmerie Nationale

Légion de Bourgogne

Compagnie de l'Yonne

Section de Tonnerre

N° 58/4


Tonnerre le 13 Octobre 1943
R A P P O R T
Du Lieutenant GANDOIN Commandant la Section de Tonnerre,
Sur un acte de sabotage commis à Tonnerre (Yonne)

Références: Article 53 du Décret du 30 Mai 1903.- Note N°
489-ST/Gend. Direction Générale du 21/9/1942 et note N°
21.415-T/Gend. Direction Générale du 7/9/1943.

SECRET

Dans la nuit du 12 au 13 Octobre, une presse à fourrage utilisée dans un local de la gare de Tonnerre, pour la mise en balles du fourrage réquisitionné, a été sabotée par enlèvement de pièces au moteur électrique.
La réparation a été rapidement effectuée et le 13 dans la matinée, la presse pouvait être à nouveau utilisée.
Aucun indice sur les saboteurs.

PRÉFECTURE DE L'YONNE
15 OCT 1943
ARRIVÉ



DESTINATAIRES:

- 1°: Chef du Gouvernement (Direction Générale de la Gendarmerie - Section des T.O.) - 2 exemplaires.
- 2°: Préfet Régional (Cabinet)
- 3°: Préfet départemental.
- 4°: Général Inspecteur général de la Gendarmerie en Zone Nord.
- 5°: Général Commandant la Gendarmerie de la Région de Dijon.
- 6°: Sous-Préfet.
- 7°: Procureur de la République.
- 8°: Commissaire Divisionnaire Chef du Service Régional de Police de Sécurité.
- 9°: Commissaire, Chef du Service départemental des Renseignements Généraux.
- 10°: Commandant de Légion.
- 11°: Commandant de Compagnie.

AUTORITES ALLEMANDES:

- 1°: Chef de la Police de Sécurité S.D. à Auxerre (directement sur ordre)
- 2°: Feldkommandantur 745 à Auxerre (directement sur ordre)

à 16 heures- PIOUT, Lucien, 20 ans, cultivateur, demeurant chez ses parents à la ferme de Muisement (commune de Tonnerre) né au dit lieu le 2 février 1923:
 " Le 12 octobre 1943, étant requis pour la garde des voies je me suis rendu à Tonnerre, à dix-huit heures. J'ai été désigné pour la garde de la presse à fourrage de 23 à 24 heures avec Goubaux des Mulois. A 23 heures nous avons relevé Gallégo et Poitou. Nous n'avons pas remarqué s'il y avait eu quoi que ce soit de touché à la presse. A minuit nous avons quitté le service. Ceux qui nous relevaient sont entrés par une porte pendant que nous sortions par l'autre. Au cours de notre service vice je n'ai vu personne tenter d'approcher la presse, parce qu'on n'est venu car nous discutons juste à côté de la presse. Ensuite je suis rentré au poste de garde et à 0h00 je suis parti toujours avec Goubaux prendre le service sur la voie; nous ne sommes rentrés au poste qu'à 6h30. J'ignore ce qui s'est passé pendant mon service sur la voie; à aucun moment je n'ai vu de personne suspecte rôder. A mon point de vue le sabotage de la presse a dû être fait entre dix-huit et vingt heures, laps de temps pendant lequel il n'y avait pas de gardes à la presse."
 Signé: Piout

à 18 heures- GOUBAUX, Ferdinand, 36 ans, cultivateur, et aux Mulois (hameau de Tonnerre) né au dit lieu le 30 novembre 1907
 " Le 12 octobre 1943, je me suis rendu à Tonnerre pour prendre la garde comme j'en étais requis. J'ai été désigné pour prendre la garde à la presse à fourrage de 23 à 24 H avec Piout. Nous avons relevé Gallégo et Poitou. Lorsque nous avons pris la garde je n'ai pas regardé s'il manquait quelque chose à la machine. A 24 heures nous avons été relevés par Deuvergne et Lamarche; nous les entendions causer quand ils venaient prendre la garde, ils sont entrés par une porte nous sommes sortis par l'autre, ce qui nous rapprochait car je voulais manger un morceau avant de repartir prendre la garde sur les voies à 0h00. Je suis allé prendre la garde sur les voies comme j'étais désigné avec Piout de 0h30 à 6h30. Pendant mon service je n'ai remarqué aucune personne, tant à la presse que sur les voies. A mon point de vue celui qui a saboté la presse était au courant des lieux et a accompli son forfait entre dix-huit et vingt heures temps pendant lequel il n'y a pas de gardes. Je ne savais pas qu'un individu du avait été vu rôdant autour de la presse à 5h30. Je ne puis vous donner aucun renseignement sur cette affaire."
 Signé: Goubaux.

à 20 heures- GALLEGO, Jérôme, 49 ans, manoeuvre, et à Tonnerre 13 rue de l'ancien Collège, né le 14 mars 1898 à Minos de Rio Ronté (Espagne) titulaire au récépissé N° 0003 délivré par la mairie de Tonnerre le 5 avril 1943 (en France depuis 1921):
 " Le 12 octobre 1943 j'ai été prendre la garde comme on me l'avait commandé. Au poste de garde j'ai été désigné de service à la presse à fourrage de 23 à 24 heures. J'ai été prendre mon poste avec Poitou, nous avons été relevés

" Bouchu et POLOWIEZ. Pendant la faction je n'ai vu personne. Je ne sais pas s'il manquait quelque chose à la machine ne sachant d'ailleurs pas ce qu'il y avait après. A 23 heures j'ai quitté pour aller prendre le service sur la voie de 0h30 à 6h30. Pendant le service aussi bien à la presse que sur la voie je n'ai vu personne. Je ne peux donc rien vous dire de plus."
 Signé: Gallégo.

à 20h30- POLOWIEZ, Wladislaw, 38 ans, manoeuvre, et à Tonnerre, 6 rue Jean Garnier; né le 30 juin 1905 à Brodey (Pologne) titulaire de la carte d'identité d'étranger N° 35-AA-26011, délivrée par la Préfecture de l'Yonne le 13 mars 1936, validité prorogée le 5 janvier 1942 du 2 novembre 1941 au 2 novembre 1944 (en France depuis 1928):
 " Le 12 octobre 1943 je me suis rendu à la gare pour prendre le service comme j'en étais requis. Le chef de poste m'a désigné avec Bouchu pour aller prendre le service à la presse à fourrage de 23 à 24 heures. Au cours de ce service je n'ai vu personne ne sachant s'il manquait quelque chose à la machine. A 24 heures j'ai été au poste et à 24 heures j'ai pris le service sur la voie jusqu'à 6 heures du matin. Pendant mon service aussi bien d'un côté que de l'autre je n'ai vu personne. J'ai appris que la presse avait été sabotée mais je ne peux vous donner aucun renseignement sur ce sujet."
 Signé: Polowiez.

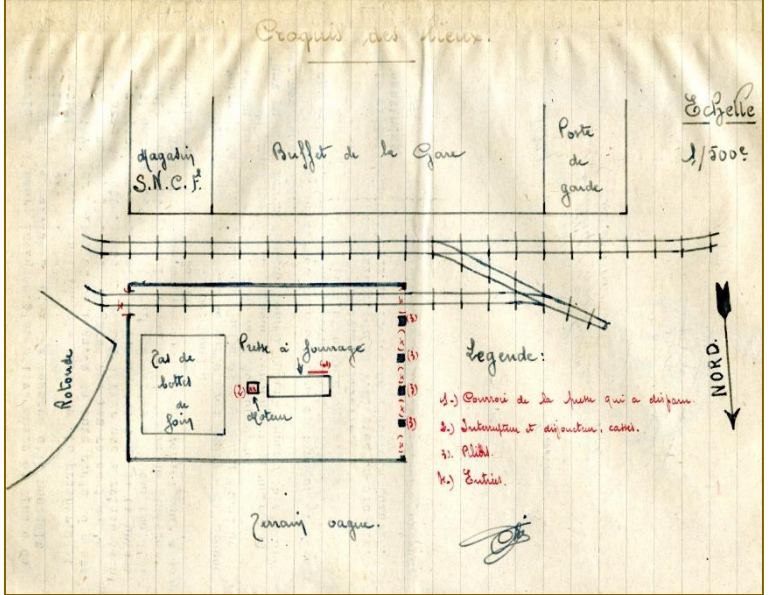
à 20h50- BOUCHU, Maurice, 18 ans, manoeuvre, né le 8 mars 1925 à Tonnerre et y demeurant:
 " Le 12 octobre 1943, ayant été requis pour assurer la garde des voies je me suis rendu au poste à la gare. J'ai été désigné pour prendre la faction à la presse à fourrage de 23 à 24 heures. Comme il me l'était prescrit je me suis rendu à mon poste en compagnie de Gallégo où nous avons rencontré Bouchu et Polowiez. Au cours de mon service aucune personne n'a été aperçue autour de la machine. Je ne me suis pas rendu compte s'il y avait quelque chose de détérioré à la presse, il n'y a d'ailleurs pas de lumière. A 24 heures j'ai été relevé par Goubaux et Piout. Je me suis rendu au poste de la garde ensuite je suis parti à 0h00 pour prendre le service sur la voie. Je n'ai vu personne. A mon point de vue le sabotage de la presse a été commis par quel qu'un qui connaissait les lieux et avant 20 heures; heure à laquelle le service de garde fonctionnait. Quant à l'individu qui a été aperçu à 5h30 il venait plutôt pour essayer de prendre du foin qu'autre chose. Je ne peux vous donner de plus amples renseignements."
 Signé: Bouchu.

Le 12 octobre 1943 à 9 heures- BOUCHU, Auguste, 35 ans, cultivateur et à Junay, né au dit lieu le 20 décembre 1887.
 " Le 12 octobre 1943, je me suis rendu à la gare à Tonnerre pour prendre la garde sur les voies comme j'en étais requis. J'ai été désigné pour prendre la garde à la presse à fourrage de 21 à 22 heures avec Polowiez. J'ai été prendre mon

" service à l'heure indiquée, j'ai relevé Emery et Claude Guy. En prenant le service je n'ai pas regardé s'il manquait quelque chose à la machine. Pendant ma faction je me suis certifié qu'aucun individu n'a tenté de s'approcher. J'ai été relevé par Poitou et Gallégo. Je me suis rendu au poste et à 23 heures j'ai pris la garde sur les voies jusqu'à 6 heures du matin. Au cours de nos différents services je n'ai vu personne. A mon point de vue le sabotage de la presse a été commis avant qu'il y ait des gardes à la machine. J'ai appris également qu'un individu avait essayé de pénétrer dans le hall vers 5h30, mais à mon idée il venait pour essayer de voler une botte de foin."
 Signé: Bouchu.

Claude Guy qui était de garde avec Emery à la presse à fourrage de 20 à 21 heures n'a pu être entendu étant en congé du 13 au 28 octobre 1943 hors de Tonnerre.
 Un grand nombre de personnes entendues verbalement n'ont pu nous fournir aucun renseignement susceptible d'orienter nos recherches.
 Celles-ci demeurées vaines seront continuées et seront le cas échéant, l'objet d'un procès-verbal ultérieur.
 (La première, avec un croquis, à Mr le Procureur de la République, à Auxerre.
 La deuxième, par la V.M. avec un croquis, à Trois expéditions Monsieur le Préfet de l'Yonne, à Auxerre.
 La troisième, avec un croquis, aux archives.

Transmis par le Lieutenant Garnier
 Commandant la Section de Tonnerre
 Chef d'Escadron C. de la Campagne
 à Auxerre
 Tonnerre, le 19 OCT 1943



Dans la nuit du 12 au 13 octobre 1943, à une heure indéterminée, une presse à fourrage stockée à la gare de Tonnerre pour la « mise en balles du fourrage réquisitionné » a ainsi été sabotée. D'après les constatations faites sur place, le sabotage a pris un certain temps et a nécessité de la lumière, ce qui pouvait manquer de discrétion. Surtout, le sabotage n'a pas été très efficace dans la mesure où la réparation n'a nécessité qu'une heure. Mais l'acte en lui-même prouvait le désaccord d'une partie de la population avec les réquisitions. On peut remarquer une fois encore que, alors que l'incident n'a eu que des conséquences très mineures, les notes et les rapports sont faits avec beaucoup de sérieux (toutes les pièces du dossier n'ont pas été reproduites), y compris le procès-verbal qui est accompagné d'un plan.

Le plus souvent, le sabotage avait lieu lors d'un incendie du hangar où le matériel était conservé, entraînant la disparition simultanée de fourrage et/ou de grains conservés dans un grenier au-dessus du hangar. Parfois aussi, seule la machine était sabotée, de façon plus temporaire, comme une batteuse dont « toutes les courroies [...] ont été coupées », (cf. annexe 4.a.).

Mais ces opérations pouvaient aussi parfois être tragiques, comme celle qui eut lieu dans la nuit du 23 au 24 août 1943 : le propriétaire d'une ferme de Saint-Denis-sur-Ouanne fut tué et ses deux fils furent blessés ; l'hypothèse émise par le préfet est celle d'une action de la Résistance visant à la destruction de matériel agricole, en particulier une batteuse et une presse, qui se trouvaient dans la cour de la ferme (cf. annexe 4.b.). Il est probable que cette fois-là le meurtre et les blessures furent accidentels, mais des lettres de menaces ont été envoyées à des entrepreneurs en battages ; ce fut le cas par exemple le 17 août 1943 pour un entrepreneur en battages qui a reçu une lettre menaçant de s'en prendre à son matériel s'il continuait à faire des battages dans les fermes (cf. annexe 4.c.)

Pour plus d'informations sur la lutte contre les réquisitions, lire l'article de Joël Droglond, « Été 1943 : les FTP lancent la « bataille du grain » et la lutte contre les réquisitions », *La résistance dans l'Yonne*, CD-ROM de l'ARORY, 2004.

Annexe 4.a. : Sabotage d'une batteuse à Venoy

25 Octobre

RR/MG.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

- Le 23 courant, à 11 heures, des habitants de Cruzy-le-Châtel, livrant de l'avoine à Laigues (Côte-d'Or) ont été arrêtés à Micy, sur le C.D. 56, par deux individus qui ne semblaient pas être porteurs d'armes. Les cultivateurs ont été contraints de faire demi-tour ; une moto de couleur noire était stoppée à proximité.
- Le 23 courant, à 13 h.15, M. CARNE, débitant de tabac à Moulins-en-Tonnerrois, a été arrêté sur le C.D. 117 entre Moulins et Sarry, par deux individus inconnus qui, sous la menace de pistolets, se sont fait remettre un sac de tabac qu'il transportait sur sa motocyclette.
- Le 23 courant, le corps d'une jeune homme de 25 ans environ a été découvert à Pimelles (Yonne) en lisière d'un bois, tué d'une balle de fusil au niveau du sein droit. Des douilles de 9 mm. ont été trouvées à côté du corps.

Signalement : 25 ans environ, 1 m.71, corpulence mince, bague annulaire droit faite avec pièce argent nillésime 1918, pantalon et veste bleus, caleçon blanc, sans initiales ni marque, pull-over en laine marron, chaussettes grises ; pas de pièces d'identité.

Ce jeune homme a probablement été tué lors d'une descente de police allemande dans les bois de la localité.

- M. MARTON Léon Camille, né le 15 septembre 1911 à Laroche-Manceuvre au dépôt de la S.N.C.F., français, domicilié 129, rue Edouard Brenlay à Migennes, marié sans enfant, a été arrêté le 21 Octobre 1943, par les autorités allemandes.

.....

- Le 24 Octobre, vers 19 heures, 2 individus se sont présentés au débit de boissons de M. COCHER à Coursan où ils ont commis. Apr avoir réglé leur dû, l'un d'eux armé d'un revolver a tiré un coup de feu sur le tenancier qui a été atteint à l'abdomen. La balle l'a traversé de part en part. Leur forfait commis, les deux individus se sont enfuis en direction de la sortie est de la localité.

Conseiller de Préfecture

- Le 24 Octobre 1943, à 19 h. 40, M. FIGU-BENJAMIN Henri, demeurant à Chablis, a été blessé d'un coup de feu au moment où il servait de chez lui. La victime est décédée dans l'après-midi du 25.

D'après les dires des témoins, les agresseurs étaient au nombre de trois ; l'arme utilisée était un pistolet de 7 mm.65, la douille ayant été retrouvée sur place.

- Un acte de sabotage a été commis au cours de la nuit du 24 au 25 Octobre, sur une batteuse en stationnement à Venoy ; toutes les courroies ont été coupées.

- Au cours de la nuit du 24 au 25 courant, un acte de sabotage a été commis sur le canal du Nivernais, à l'écluse Haverneu, n° 50, territoire de la commune de Merry-sur-Yonne. Un trou a été pratiqué au scellement de la porte aval de l'écluse.

- La Feldgendarmarie a arrêté le 23 Octobre 1943, à 20 h., M. FREY Gaston, né le 14 août 1896 à Versailles, Chef de Cahotier à la T.C.A.P., domicilié à Bléneau, marié, 2 enfants à charge. M. FREY se serait rendu coupable d'infractions aux lois sur le ravitaillement.

- Le 23 Octobre 1943, à 20 heures, un incendie s'est déclaré dans un bois, sur le territoire de la commune de La Celle-st-Ogr. 120 stères de bois de mines ont été détruits. Ce sinistre semble dû à la négligence.

Je soulig

Je souligne que depuis le 14 Juin, dans l'Yonne, l'action terroriste a causé la mort de 27 personnes, dont trois soldats allemands et que les blessés sont au nombre de 131.

Ci-joint, un état récapitulatif à ce sujet.

Le Préfet,

E.J.- Etat

Arch. dép. Yonne 1 W 29 (25 octobre 1943)

Annexe 4.b. : Note du préfet mentionnant une agression ayant entraîné la mort lors d'une opération de destruction de matériel agricole, en date du 24 août 1943

24 Août

Gab/RR/EC

Objet: Informations générales
Références: Circulaire P.M.I.II du 11 Février 1943.

J'ai l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

- Le 23 Août, un incendie s'est déclaré dans la commune de ORCULY-le-CHATEL détruisant: 100 quintaux de blé, 200 quintaux d'avoine, 300 stères de bois, 2 voitures. Les dégâts s'élevaient à 300.000 fra. Les causes de cet incendie sont ignorées; une enquête est en cours.
- A la même date, un incendie a éclaté dans la commune de AVRELLLES, dans une entreprise agricole. 300 quintaux de blé, 100 quintaux d'autres céréales, 30 voitures de foin et du matériel agricole ont été la proie des flammes. On croit que cet incendie est dû à la vengeance d'un ouvrier. Une enquête est ouverte.
- Le 24 Août, un incendie s'est déclaré dans la commune de BRANMES, aux Loges détruisant: 6 à 7 tonnes de paille, 1 voiture servière, 1 javalouse, une broquette, une bêche, 400 Egs d'engrais, une trentaine de volailles et lapins. Causes de cet incendie: ignorées.
- Le 24 courant, 1 incendie a éclaté dans une entreprise agricole dans la commune de ST-BRIEVE, au Hamlet, Charne de petit bois. 400 quintaux de blé non battu et 15 quintaux de paille ont été la proie des flammes.
Le patron de la ferme, M. GARNACHE Lucien a été blessé grièvement à la poitrine par un coup de feu.
On vient d'apprendre, qu'il est décédé des suites des blessures reçues au cours de la nuit.
- Le 22 Août, un acte de sabotage a été commis à l'écluse de la Givassieu, sur le canal de Briare, à 2 Km500 de ROZNY sur le territoire de cette commune, en direction de Briare. ...

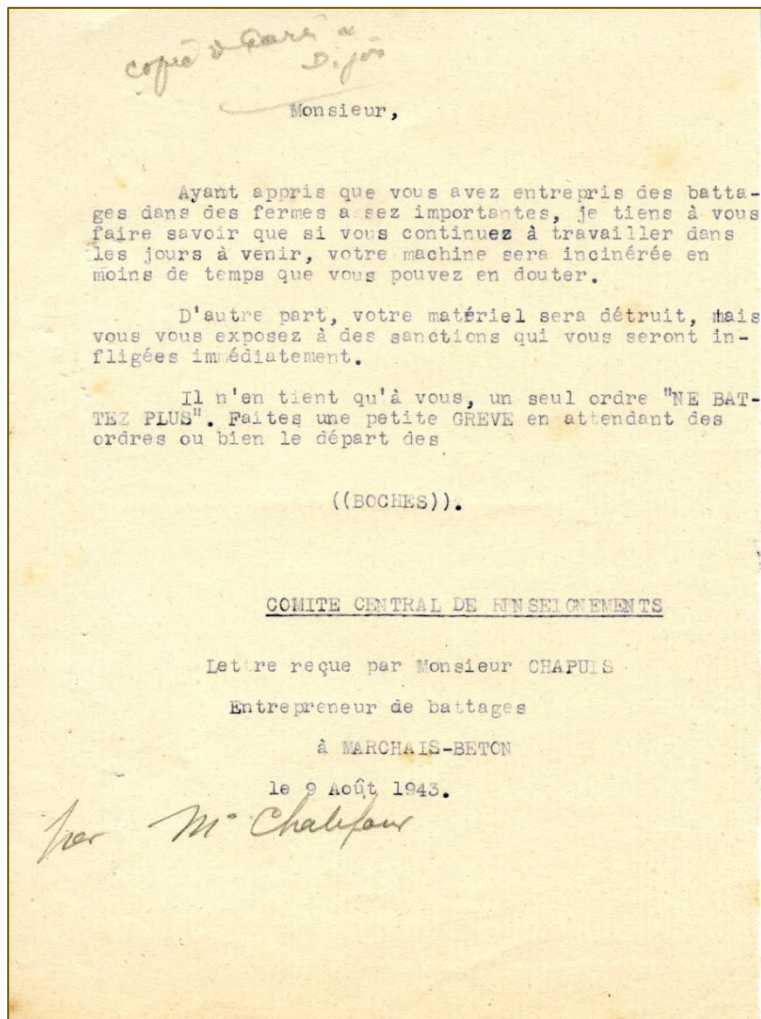
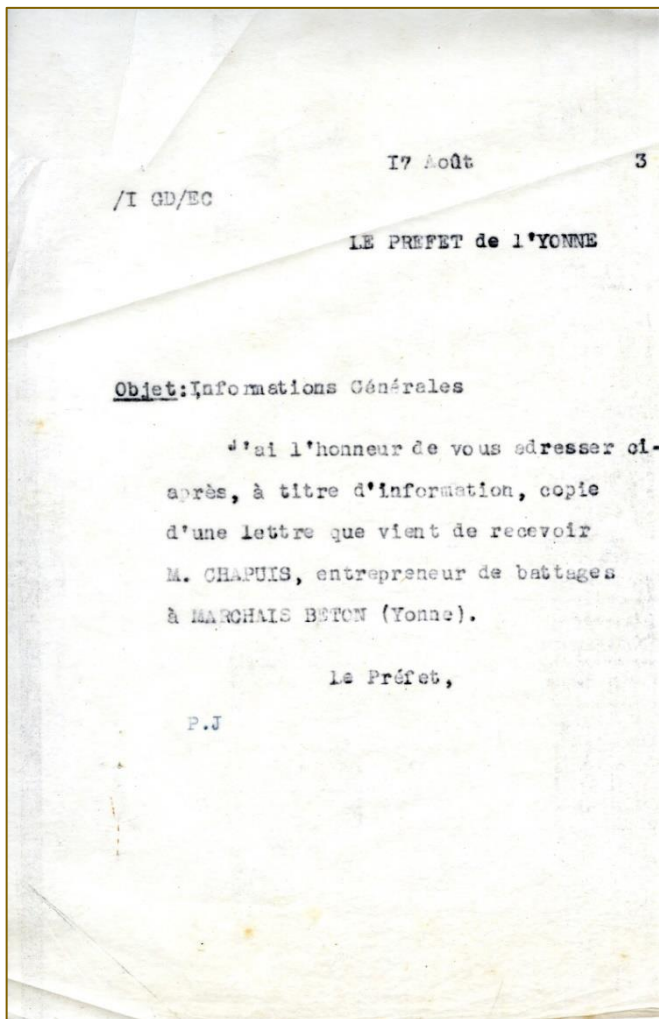
Une explosion a été entendue. D'après les constatations faites par M. l'ingénieur T.P. de ROZNY: 2 portes ont été arrachées, les dégâts faits aux meconneries sont très importants; la durée d'interruption probable est de 4 mois environ.

- Le 23 Août, un engin de fortes dimensions a été découvert sur la commune de ST-MARTIN-d'ORCULY, au hameau de Huré.
Il s'agit d'un parachute en toile kaki de 8 m. de diamètre; engin cylindrique, longueur 1 m 50, diamètre 0m 38, porte inscription J. 17 et divisé en cinq compartiments, chiffrés: A6-B6-C6-D6-E6 2-PS 2- porte le numéro 15 en lettres noires sur papier blanc une pelle est fixée après le cylindre qui renferme vraisemblablement armement. Poids approximatif: 100 kilogs.
- le 23 Août, au hameau de Saully, commune de DIGNES, un incendie s'est déclaré dans une exploitation agricole détruisant: 100 quintaux de blé et 80 quintaux d'avoine non battus. On presume qu'il s'agit de malveillance. Une enquête est en cours.

- Dans la nuit du 23 au 24 Août, au cours d'une agression faite par plusieurs individus, M. BREBY Victor, âgé de 66 ans, demeurant au hameau des Vinevt, commune de ST-DENIS-sir-QUANNE, a été mortellement blessé par une balle de mitrailleuse. Ses fils âgés respectivement de 37 et 25 ans ont été blessés et conduits à l'hôpital de MONTARGIS.
1 batteuse, une presse et une locomobile se trouvent dans la cour de la ferme, on suppose que les agresseurs venus pour saboter ce matériel et surpris ont tiré sur les propriétaires de cette ferme. Une enquête est ouverte; de plus amples détails vous seront fournis dès que je serai en possession du rapport de Gendarmerie.
Le Préfet,

Arch. dép. Yonne, 1 W 29 (24 août 1943)

Annexe 4.c. : Rapport du préfet sur des menaces sur un entrepreneur en battages le 17 août 1943, avec copie de la lettre de menaces



Arch. dép. Yonne, 1 W 29 (17 août 1943)